Zeitschrift: Le Messager Raiffeisen : organe officiel de l'Union suisse des Caisses

Raiffeisen

Herausgeber: Union suisse des Caisses Raiffeisen

Band: 64 (1979)

Heft: 7-8

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 08.08.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Le Nessager Raiffeisen

78

Organe officiel de l'Union suisse des Caisses Baiffeisen

Paraît chaque mois 64^e année Lausanne Juillet/Août 1979

Le Congrès des 9 et 10 juin 1979 à Montreux

Le pouvoir d'attraction de nos rencontres annuelles a été confirmé une fois de plus par l'imposante participation des Caisses affiliées.

Dans l'« avant-propos » paru dans le numéro de mai nous précisions que le Congrès de 1979 se déroulerait sans faste.

Conscients du fait que l'assemblée générale est toujours le point le plus important de ces journées, 648 instituts Raiffeisen avaient, à l'expiration du délai fixé, annoncé la venue de 1364 délégués.

En approuvant les rapports présentés et en ratifiant les propositions qui leur étaient soumises, les congressistes ont exprimé avec toute la netteté désirable leur volonté de maintenir en honneur les principes fondamentaux et les règles d'administration qui seront toujours les plus sûrs garants de la proverbiale sécurité offerte par nos coopératives d'épargne et de crédit aux larges couches de la population du pays qui les honorent de leur confiance.

Les différentes manifestations du Congrès

Comme de coutume, les comités centraux tenaient séance vendredi après-midi. En plus de la liquidation d'affaires courantes, l'ordre du jour prévoyait la traditionnelle et ultime revue des préparatifs du Congrès.

Le soir, la direction de l'Union suisse recevait les nombreuses personnalités invitées que M. A. Edelmann, directeur de l'administration centrale, salua lors d'un banquet excellemment servi au Montreux-Palace. Monsieur Edouard Burnier, président du conseil communal de Montreux souhaita aux

assistants une chaleureuse bienvenue et présenta les charmes caractéristiques de la vaste commune de la Riviera vaudoise.

Cette première prise de contact crée chaque année un courant de compréhension et de sympathie entre organisateurs et invités, permet de nouer ou de renouer d'excellentes relations avec les représentants des autorités, d'associations économiques amies, d'organisations coopératives du pays et de l'étranger.

37e assemblée générale de la Coopérative de cautionnement

Quelque 500 délégués y prirent part. Ce nombre confirme que nos Caisses sont bien conscientes de l'étendue et de la valeur des services rendus par une institution qui a une bonne part de mérite dans le maintien, l'amélio-

Rédacteur responsable

Paul Puippe, secrétaire de l'Union suisse des Caisses Raiffeisen Case postale 747, 9001 Saint-Gall

Impression

GRAFIPRESS Imprimerie Raymond Fawer SA 1020 Renens VD

Régie des annonces

Annonces Suisses SA, 9001 Saint-Gall et succursales

Service des abonnements

(changements d'adresses, nouveaux abonnements des Caisses affiliées, etc.) : Union suisse des Caisses Raiffeisen 9001 Saint-Gall

Au sommaire de ce numéro :

Compte rendu du Congrès 1979 Pages 113 à 125

Le 71e rapport annuel de la Banque nationale suisse sur l'exercice 1978 (II) Page 126

Appel de candidature du BIT Page 128

Epargne et Caisses d'Epargne dans le vaște monde Page 129

Promotions à la banque centrale de l'Union suisse Page 132

Assemblée des Caisses Raiffeisen de Genève Page 133

Nouvelles des Caisses affiliées Page 133 ration constante de leur image de marque et de leur position concurrentielle face à la compétition acharnée, âpre même, entre bailleurs de fonds à la recherche d'occasions de placements.

Durant l'exercice 1978, 4123 nouveaux engagements ont été souscrits par la Coopérative de cautionnement pour un montant global de près de 80 millions de francs.

Dans un prochain numéro, nous aurons l'occasion de revenir plus en détail sur l'activité précieuse, indispensable de ce beau fleuron du mouvement raiffeiseniste suisse.

76e assemblée des délégués de l'Union suisse des Caisses Raiffeisen

Samedi matin, les premiers délégués « arborant cocardes » flânent le long des quais, visiblement impressionnés par les merveilles qui s'offrent à leur regard: riches massifs de fleurs et de plantes, arbres majestueux s'inclinant dans la limpidité du Léman où glissent les cygnes fiers et impassibles. De l'autre côté du lac, les bourgades valaisannes et françaises couronnées

par les Alpes encore enneigées, splendide contraste complétant ce décor incomparable, resplendissent dans toute leur beauté. Le « soleil de Montreux » est fidèle au rendez-vous, la satisfaction se lit sur les visages rayonnants.

Dès 15 heures, c'est l'assemblée à la Maison des Congrès.

1. Ouverture

M. Robert Reimann, conseiller aux Etats, président de l'Union suisse, ouvre la partie oratoire en s'adressant en ces termes aux Raiffeisenistes de langue française:

« Je salue très cordialement les représentants des 354 Caisses Raiffeisen de Suisse romande, ainsi que les autorités et la population du grand et influent Etat de Vaud et de Montreux, « Ville du Congrès Raiffeisen de 1979 ».

Nous tenons en ce jour à mettre en évidence les liens de solidarité spirituelle qui nous unissent aux concitoyens de langue française du pays. C'est la raison pour laquelle nous avons émis le vœu qu'une personnalité compétente de ce magnifique coin de notre belle Patrie nous parle de « La Suisse romande, de sa tâche culturelle au sein de la communauté helvétique ».

Les chiffres ne constituent pas le seul critère d'appréciation du mouvement raiffeiseniste suisse. Nous nous réjouissons cependant de pouvoir souligner chaque année la progression régulière aussi bien du nombre des Caisses affiliées que de l'effectif de leurs membres et de la somme globale de leurs bilans.

En persévérant sur cette lancée, la marque des 100 millions de francs de la somme du bilan sera certainement atteinte dans un avenir pas très éloigné par quelques Banques Raiffeisen de notre pays. Celles affichant un bilan supérieur à 20 mio de francs peuvent revendiquer aujourd'hui 41 % de la somme totale du bilan des 1190 instituts affiliés.

Ce développement matériel continuel et vigoureux met à rude épreuve

le sentiment de solidarité dont notre mouvement doit rester imprégné. Mais, la solidarité n'est pas une voie à sens unique; elle ne signifie pas que quelques-uns doivent supporter les charges de l'ensemble. Tous doivent se sentir liés par une responsabilité et par des intérêts communs, ce qui implique tout naturellement un équitable partage non seulement des profits mais aussi des charges. C'est sous cet angle que doivent être examinées et appréciées les décisions des conseils de l'Union à propos d'une plus juste répartition du coût des prestations de service en constante augmentation.

Ce que nous attendons des Caisses affiliées, soit le renforcement de leurs bases financières par la dotation adéquate de réserves spéciales ne peut pas être réalisé aujourd'hui par l'Union au même rythme qu'autrefois, la banque centrale ne disposant pas en ce moment d'une marge de gain suffisante. Cela provient du fait que son bilan contient trois fois plus de dépôts à terme que de placements à des conditions d'intérêts pouvant en tout temps être adaptées aux modifications de la situation sur les marchés monétaires. La proportion est assez exactement inverse pour les Caisses Raiffeisen. Toutefois, une amélioration du rendement de l'Union suisse peut être escomptée à partir de 1981.

L'affaire dite de Chiasso a entraîné un resserrement des prescriptions de la Commission fédérale des banques en matière de révision. En dépit de toute la compréhension dont nous faisons preuve en l'occurrence, nous espérons que les nouvelles exigences ne déboucheront pas sur des dispositions par



M. Robert Reimann

trop sophistiquées en ce qui concerne la présentation et la rédaction des rapports de révision notamment.

Dans notre pays aussi, la rapide progression du produit national brut a été considérée dans un passé récent comme seul critère d'appréciation de la vie économique. Cette évolution dans notre manière de penser nous a tout naturellement incités à sousestimer l'apport bienfaisant de valeurs spirituelles, telles que la religion, la culture, la tradition et l'histoire. Toutefois, les conditions et les problèmes matériels demeurent. Ceci doit nous engager à mobiliser et à mettre en valeur ces forces qui habitent aujourd'hui encore le cœur des hommes. Nous devons en avoir bien conscience

et croire au triomphe final des efforts faits en vue de bannir la misère, la faim, les guerres, la terreur et les dures conditions d'existence des apatrides.

C'est dans ces sentiments que le président Reimann déclare ouverte la 76º assemblée des délégués de l'Union suisse des Caisses Raiffeisen, non sans exprimer encore toute sa reconnaissance aux collaboratrices et aux collaborateurs de notre mouvement, décédés depuis la réunion de l'an dernier. Il rappelle notamment la mémoire de:

M. Félix Schneuwly, d'Heitenried/FR et de

M. Fritz Müller, d'Unterlangenegg/BE

qui rendirent de signalés services à tous les échelons de nos organisations coopératives: à leur Caisse locale d'abord, puis à leur fédération régionale et, enfin, à l'Union suisse.

Nous garderons de ces deux coopérateurs convaincus, ainsi que de tous leurs collègues qui nous ont quittés pour un monde meilleur, un pieux et fidèle souvenir.

La longue liste des hôtes de marque et des invités ne permettant pas de les nommer tous, le président Reimann assure cependant que les personnalités présentes sont estimées et appréciées au même degré. Poursuivant, il salue très cordialement:

- M. Edouard Debétaz, conseiller d'Etat. La décision du gouvernement vaudois de se faire représenter par son vice-président, porteur du message du Conseil d'Etat, est un honneur pour nos congressistes.
- M. Jean-Jacques Cevey, conseiller national et syndic de la ville de Montreux, qui a accepté de donner une conférence sur le sujet «La Suisse romande, sa tâche culturelle au sein de la communauté helvétique». La Suisse est géographiquement parlant un petit pays certes, mais elle est riche en influences, idées et biens précieux. L'allocution du syndic de Montreux sera certainement un enrichissement pour ses auditeurs.
- M. Claude Berney, président du Grand conseil vaudois et M. Edouard Burnier, président du conseil communal de la ville de Montreux.
- Deux représentants de la Commission fédérales des banques:
 M. P. Ehrsam, directeur, membre

de l'organe supérieur de surveillance des banques, adjoint du Chef du 1er Département de la Banque nationale suisse et M. Paul Nydegger, adjoint au secrétariat de la Commission fédérale des banques. Le président remercie ces Messieurs de la compréhension qu'ils manifestent toujours lors de l'examen de nos problèmes.

- M. W. Schreyer, directeur de la succursale de Lausanne de la Banque nationale suisse.
- Les délégués d'administrations fédérales et cantonales.
- D'éminents représentants d'organisations économiques et professionnelles amies, parmi eux MM. René Juri, directeur de l'Union suisse des paysans, Beat Schori, secrétaire de l'Union suisse des arts et métiers, Carlo Mati,

- sous-directeur de l'Association suisse des banquiers.
- Nos hôtes de l'étranger, soit:
 M. Hubert Clauss, inspecteur général de la Fédération du Crédit Mutuel d'Alsace, de Lorraine et de Franche-Comté, à Strasbourg et M. Werner Schiffgen, secrétaire général de l'Union internationale Raiffeisen, à Bonn.
- Les représentants de la presse:
 M. Reimann les remercie des comptes rendus qu'ils rédigeront sur le déroulement des diverses manifestations de cette journée.

Après avoir constaté que les convocations à l'assemblée des délégués de 1979 ont été expédiées dans les formes et les délais prévus par les statuts, le président peut entamer sans plus tarder le point suivant de l'ordre du jour.

2. Constitution du bureau de l'assemblée

L'interprétation des délibérations est assurée respectivement en français par Mesdames Béatrice Fulda et Heidi Bill, en italien par Mesdames Fivaz et Béatrice Pedotti, en allemand par Madame Béatrice Fulda.

Comme le veulent les lois de la profession d'interprètes, ces dames ne nous laissent aucune trace de leur excellent travail, ni sur bandes magnétiques ni sur le papier. Durant le bref laps de temps à notre disposition pour la préparation de ce numéro, il est impossible de traduire intégralement les allocutions et les rapports qui ont été présentés. Nous devons ainsi nous borner à reprendre quelques points principaux et idées générales, en priant nos lecteurs de faire preuve de toute la compréhension utile, nul ne pouvant être simultanément au four et au moulin.

La suggestion du président demandant que les votes aient lieu à main levée est ratifiée. Puis, M. Robert Reimann nomme M. Théo Wirth, dr ès sc. pol., secrétaire du jour, conformément à l'article 14 des statuts de l'Union.

Sur sa proposition, l'assemblée confirme sans opposition quatre scrutateurs. Ce sont :

- M. Luc Luginbühl, président du comité de direction de la Caisse Raiffeisen de Mies/VD
- M. Clemente Borla, gérant de la Caisse Raiffeisen de Camignolo/TI
- M. Ernest Scheidegger, président du conseil de surveillance de la Caisse Raiffeisen de Pfaffnau/LU
- M. Georges Cott, gérant de la Caisse Raiffeisen de Tinizong/GR.

3. Message

de M. le Conseiller d'Etat Edouard Debétaz, vice-président du Gouvernement vaudois

Au nom du conseil d'Etat, M. Edouard Debétaz souhaite une cordiale bienvenue dans le canton de Vaud en s'adressant tout d'abord en allemand à l'assemblée... Puis, il poursuit en français:

«Je vous ai donné un aperçu des possibilités d'infiltration illimitées de l'accent vaudois. Je m'en vais, si vous le permettez, continuer en langue française, sans pour autant laisser l'accent vaudois de côté!

Votre présence, Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, honore notre canton et honore également vos collègues vaudois; je m'en réjouis pour eux. Je viens de déclarer qu'il y a près de deux siècles que notre économie était essentiellement agricole. Le pourcentage des personnes

travaillant dans l'agriculture a, aujourd'hui, considérablement diminué. Elle n'en reste pas moins, dans notre canton, une constante de notre politique économique et sociale. Les Vaudois demeurent très attachés à la terre; ils ont conscience que son importance, que sa signification vont bien au-delà des chiffres et des pourcentages qui la concernent.

Je suis heureux, Mesdames et Messieurs, de pouvoir vous apporter le cordial salut du conseil d'Etat, ses remerciements, ses compliments, ses vœux. Je suis heureux de saluer l'action de votre Union suisse, une organisation que j'apprécie depuis longtemps déjà. Je garde le meilleur souvenir des rapports professionnels et



M. Edouard Debétaz

amicaux que j'ai entretenus avec plusieurs dirigeants de Caisses locales, lorsque j'étais notaire à Yverdon. Il me plaît de pouvoir souligner, véritablement en connaissance de cause, tout le bien que je pense de votre activité et de l'esprit dans lequel vous l'exercez. Les principes à la base du mouvement raiffeiseniste vous engagent à lutter contre l'égoïsme, à ne pas évaluer l'importance d'une opération en fonction uniquement du gain qu'elle est susceptible de rapporter. Vous ne mesurez pas votre dévouement, ni la qualité ni l'intensité de vos prestations au montant de la rétribution. Le service l'emporte nettement sur le gain, vous consacrez un grand nombre d'heures en faveur des gens et des choses de vos communes, de vos paroisses et par conséquent de notre

pays. Votre engagement prend tout son sens lorsqu'il s'agit des Caisses Raiffeisen, il a une valeur, une signification auxquelles je tiens à rendre hommage, un hommage profond et reconnaissant. Votre rassemblement est imposant, vivifiant. Il exprime la santé de votre grande famille et de chacune de ses filles, les organisations cantonales, régionales et locales. Votre activité se déroule plus particulièrement dans les régions rurales du pays. L'agriculture est tout spécialement concernée. L'évolution et les réformes de structures dans l'agriculture sont impressionnantes. Vous avez contribué dans une mesure appréciable, appréciée, aux réformes judicieuses, vous avez simplement conseillé, vous avez rationnellement soutenu les initiatives opportunes. Vous contribuez également au maintien et au développement de l'artisanat et du commerce, c'est dans l'intérêt incontestable de tous, un intérêt qui va très au-delà des considérations de caractère économique à l'intérêt véritablement général. Le bien de l'ensemble ne peut être complet, réel que si toutes nos régions y trouvent leur part. Je déclare souvent, à Berne notamment, qu'il ne doit pas y avoir une exception de caractère économique à l'indispensable équilibre des différentes régions confédérées. J'apprécie la part très active et très importante que votre Union suisse prend en vue d'assurer l'équilibre confédéral.

Je reviens à notre canton. Vous êtes au cœur de Montreux, un cœur qui, vous l'avez déjà constaté, bat généreusement. Vous avez parcouru le corps vaudois pour atteindre Montreux, vous en avez donc savouré l'équilibre, la beauté, le dynamisme, la saveur. Je ne peux pas vous parler de nos problèmes; nous en avons quelques-uns, il arrive que certains d'entre eux aient un aspect financier, c'est un peu probablement comme pour les eantons dont vous venez, c'est un peu aussi comme pour la Confédération. Vous savez que nous attachons une très grande importance, une importance fondamentale, à l'article premier de la Constitution fédérale précisant que la Confédération est formée par les peuples des cantons souverains et nous soulignons, bien sûr, le mot « souverains ». Quatre partis politiques sont représentés au conseil d'Etat, ce n'est pas tout-à-fait l'arcen-ciel; le ciel politique vaudois n'en est pas moins toujours bleu. Nous n'allons pas jusqu'à la prétention de faire la pluie et le beau temps. Mais vous avez constaté que nous sommes tout de même parvenus à mettre le soleil au garde-à-vous pour votre beau

rassemblement, un garde-à-vous, bien entendu, beau fixe! Nous vous accueillons vaudoisement — je ne saurais mieux exprimer notre joie — nous sommes tout simplement heureux que vous soyez, comme l'on dit chez nous, des nôtres. Votre assemblée est vigoureusement masculine, elle est aussi gracieusement féminine. Merci, Mesdames, d'exister, d'être présentes; comme sans vous la vie serait fade! et comme sans vous nos assemblées seraient privées de leur meilleure part!

Monsieur le président vaudois, Alfred Burdet, votre vice-président national, a bien voulu déclarer, il y a plus d'un mois, à Villeneuve, que je faisais partie de la grande famille Raiffeisen. C'est vrai que je me sens chez moi chez vous, j'espère que, de votre côté, vous vous sentez chez vous chez nous. Les Caisses Raiffeisen me comptent sur le plan de l'amitié, l'amitié est la meilleure des justifications. Le président vaudois, Alfred Burdet, est un de mes amis de jeunesse, nous l'avons passée ensemble, il y a quelques années, dans le même village, le président suisse est un de mes amis du Conseil des Etats, je l'apprécie et l'admire depuis quatre ans. Ce fut tout spécialement le cas, l'an dernier, puisque Monsieur le président Reimann a remarquablement dirigé les délibérations de la Chambre haute, de la Chambre des cantons. Je lui réitère mes compliments chaleureux, mes sentiments profonds d'estime, de reconnaissance et d'amitié. J'ai constaté que plusieurs parlementaires fédéraux et conseillers d'Etat étaient présents: je leur adresse également le plus amical des saluts.

Il est temps de clore. Je suis heureux de le faire en évoquant l'amitié. Vous avez exercé cette amitié avec conviction durant vos heures montreusiennes. Bonne fin de séjour dans notre canton.

Le canton de Vaud est un pays de liberté. Nous y tenons si fortement, à cette liberté, que nous en avons fait le premier terme de notre devise. Alors, Mesdames et Messieurs, bonne rentrée chez vous, au jour et aussi à l'heure que vous avez choisis, c'est le cas de le dire, en toute liberté. Merci Mesdames et Messieurs!»

Pour tous vos imprimés



Grafipress Av. de Longemalle 9 1020 Renens

4. Le mouvement Raiffeisen suisse en l'année commémorative 1978

par M. A. Edelmann, directeur de l'Administration centrale.

(Extraits de ce rapport)

L'orateur passe tout d'abord brièvement en revue les événements saillants de l'exercice écoulé et les manifestations organisées à l'occasion du 75e anniversaire de l'Union suisse: l'édition de l'ouvrage «75 ans Raiffeisen», le Séminaire Raiffeisen à l'Ecole des hautes études économiques et sociales de Saint-Gall et le Congrès suisse qui réunit à Lucerne 3000 invités et délégués des Caisses affiliées. Les efforts déployés afin de donner un certain relief à cette année historique pour notre mouvement nous ont valu de nombreuses marques de sympathie et d'approbation.

En ce qui concerne la progression des bilans et la configuration du compte des résultats, nous reproduisons ci-après de larges extraits d'un rapport présenté à la séance du conseil d'administration de l'Union suisse des ler et 2 mai dernier, dont les données principales ont été reprises et commentées par le directeur Edelmann à l'assemblée des délégués de Montreux.

Grâce au travail intense des gérantes et des gérants des Caisses et Banques Raiffeisen, et à la performance appréciable de l'ordinateur de la centrale, le 20 mars déjà le tableau récapitulatif des postes du bilan de toutes les Caisses Raiffeisen de Suisse a pu nous être remis. Je tiens à remercier vivement tout un chacun pour le zèle et le bon travail de collaboration fourni.

Effectif des Caisses affiliées

L'année 1978 commémorant le 75e anniversaire de la fondation de l'Union s'est révélée matériellement être une période de croissance et de consolidation satisfaisantes. Le nombre des Caisses Raiffeisen a augmenté de 7 unités pour atteindre 1190, pendant que 15 instituts recevaient notre àutorisation à l'élargissement de leur rayon d'activité en y englobant de petites communes voisines.

Effectif des membres des Caisses affiliées

Le premier chiffre réjouissant du développement du mouvement Raif-

feisen en 1978 est représenté par l'augmentation du nombre des membres des Caisses qui, pour la première fois cette année, est de plus de 10 000 sociétaires. L'effectif des coopérateurs a ainsi progressé de 11 150 pour passer à 219 461 unités. Je souhaite que cette

poussée persiste, car une large adhésion de la part de la population des rayons d'activité de nos coopératives Raiffeisen est de la plus haute importance pour leur développement. Les sociétaires sont les supports de chaque institut Raiffeisen comme aussi du mouvement pris dans son ensemble. Les 1190 Caisses Raiffeisen peuvent être classées comme suit selon le nombre de leurs membres :

Groupe de Caisses par membres	Nombre de Caisses	Total de la somme des bilans
jusqu'à 50 membres	94	127 196 656.92
51 à 100 membres	300	840 783 875.12
101 à 150 membres	263	1 298 038 938.58
151 à 200 membres	159	1 194 382 037.52
201 à 250 membres	95	1 071 001 127.74
251 à 300 membres	76	1 059 485 759.65
301 à 350 membres	. 80	1 364 853 748.65
351 à 400 membres	30	599 344 894.81
plus de 400 membres	93	3 554 738 059.27
Total	1 190	11 109 825 098.26

Le nombre le plus élevé de sociétaires est détenu par la Banque Raiffeisen de Wettingen/AG qui en compte 1233. Sont également à dénombrer plus de 1000 membres les Banques Raiffeisen de Naters/VS avec 1134, Cham/ZG avec 1086, Moehlin/AG avec 1027 et Mels/SG avec 1009. De nombreuses Caisses et Banques Raiffeisen programment d'excellentes campagnes de propagande pour s'attirer de nouveaux membres.

La somme globale des bilans

La somme des bilans de toutes les Caisses Raiffeisen a augmenté en 1978 de 917,12 millions de francs, soit de 8,99%, à 11,10 milliards de francs. Lors de l'exercice précédent le quota d'augmentation avait atteint 9,09%. L'augmentation de la somme des bilans peut soutenir la comparaison avec d'autres instituts bancaires. Ainsi, la progression a été pour les banques locales de 4,73%, pour les banques régionales de 4,90%. Les grandes banques sont les seules à avoir un pourcentage plus élevé, mais les 71 établissements bancaires les plus importants de Suisse affichent un taux de progression de la somme de leur bilan de 7,92%.

La classification des Caisses et Banques Raiffeisen selon leur somme de bilan se présente comme suit :

Somme du bilan	Nombre de Caisses	Total de la somme des bilans
jusqu'à 1 million	49	34 586 511.19
jusqu'à 2 millions	137	208 777 722.73
jusqu'à 3 millions	136	341 561 863.91
jusqu'à 4 millions	127	442 418 902.57
jusqu'à 5 millions	107	481 328 916 83
jusqu'à 6 millions	87	478 080 327.18
jusqu'à 7 millions	78	503 993 881.44
jusqu'à 8 millions	50	372 165 374.52
jusqu'à 9 millions	38	321 193 201.47
jusqu'à 10 millions	41	390 389 631.33
plus de 10 millions	340	7 535 328 765.09
Total	1 190	11 109 825 098.26

Classification des instituts affichant un bilan supérieur à 10 mio de francs.

Somme du bilan	Nombre de Caisses	Total de la somme des bilans
de 10 à 20 millions de 20 à 50 millions de 50 à 70 millions plus de 70 millions	210 108 19 3	3 011 399 052.90 3 163 317 796.28 1 106 132 150.78 254 479 765.13
Total	340	7 535 328 765.09

Ce tableau nous montre que 850 Caisses Raiffeisen, c'est-à-dire 71,4 % de tous les instituts, ont une somme de bilan inférieure à 10 millions de francs. Leur part dans le total de la somme des bilans s'élève à 3574,49 millions de francs, soit à 32.20 %, alors que 340 Caisses plus fortes et Banques Raiffeisen revendiquent 7535,32 millions de francs ou 67,8 % de la somme globale. Le nombre des Banques Raiffeisen ayant une somme de bilan supérieure à 20 millions de francs a atteint 130, dont 3 publient un bilan de plus de 80 millions de francs; ce sont Niederhelfenschwil/ SG avec 89 millions, Mels/SG avec 85,1 millions et Wettingen/AG avec 80,3 millions. Les 130 Banques Raiffeisen participent à raison de 40,8 % au total de la somme des bilans de toutes les Caisses Raiffeisen. La somme moyenne de bilan des 1190 Caisses Raiffeisen de Suisse s'est élevée au niveau remarquable de 9,33 millions à fin 1978, contre 8,61 millions de francs un an plus tôt.

Durant l'exercice sous revue, 70 Caisses Raiffeisen ont enregistré une diminution du chiffre de leur bilan contre 65 pour l'exercice précédent. Pour 27 instituts (32 en 1977), le recul est dû à une régression des fonds confiés, particulièrement des capitaux exigibles à court terme, placés à vue en compte courant. De ces 70 Caisses Raiffeisen ayant enregistré un fléchissement, 35 ont remboursé ou réduit leur dette à la banque centrale.

Augmentation des dépôts du public

Dans l'accroissement de la somme des bilans de 917,12 millions de francs, 854,16 millions de francs correspondent à une augmentation des avoirs du public. Les dépôts d'épargne constituent, et de loin, le plus important poste du passif: 547,27 millions de francs. Le pour-cent de croissance atteint par les dépôts d'épargne

est de 8,97 alors qu'ils s'établissent à 6649,73 millions de francs, soit à 59,85% du bilan global. Ces dépôts d'épargne se répartissent sur 973 870 livrets d'épargne, soit 24193 de plus qu'en 1977. L'avoir moyen par livret a crû à 6828 francs. Viennent s'inscrire au second rang, pour ce qui est de l'augmentation, les carnets de dépôts avec une majoration de 168,97 millions de francs ou de 18,34 %, atteignant un total de 1090,21 millions de francs. Les comptes courants créanciers à vue ont augmenté de 125,06 millions de francs, soit de 21,56%, pour totaliser 704,99 millions de francs. Ce développement montre un accroissement relativement important des placements à court et à moyen terme, tandis que les avoirs à plus long terme n'enregistrent qu'une progression contenue, voire même une régression. La raison en est manifestement la désescalade des taux d'intérêt. Les fonds placés en obligations ont augmenté de 0,71%, soit de 12,84 millions de francs pour s'inscrire à 1802,28 millions de francs, tandis que les créanciers à terme marquaient une diminution de 4,49 millions de francs pour figurer encore au bilan avec 108,01 millions de francs. En tant que dernier poste du passif, je mentionnerai les réserves qui ont crû de 31,31 millions de francs, soit de 9,06%, à 376,62 millions de francs.

L'argent du secteur local dans le secteur local

Les Caisses Raiffeisen ont trouvé en général de très bonnes occasions de placement des fonds qui leur ont été confiés. Ainsi, leurs avoirs auprès de la banque centrale n'ont — déduction faite de l'augmentation des dettes — progressé que de 98,8 millions de francs. 737,7 millions de francs ou 86,4% de l'augmentation des fonds du public ont été réinvestis sous forme

de prêts et crédits dans leurs circonscriptions d'activité. Les prêts hypothécaires ont augmenté de 9,77 % ou de 542,29 millions de francs pour totaliser plus de 6 milliards de francs; ils représentent 54,81% de tous les actifs. Les avances faites aux communes affichent également une croissance de 30,49 millions de francs, ou de 3,47 % et sont, avec 909,24 millions de francs, le deuxième poste en importance pour ce qui est de la rubrique des prêts. Viennent ensuite à la troisième place les comptes courants débiteurs qui accusent une forte progression, soit de 16,64% ou de 110,58 millions de francs, pour atteindre 774,84 millions de francs. Cette position enregistre une sensible augmentation due aux crédits de construction, tout spécialement de maisons familiales. Cependant, les deux plus petits postes de l'actif font aussi montre d'une notable croissance. C'est ainsi que les prêts garantis par hypothèques et les avances et prêts à terme gagés ont respectivement augmenté 20,19% et 9,91%.

Participations, immeubles

Les participations, c'est-à-dire les parts sociales de l'Union suisse et de la Coopérative de cautionnement, ont augmenté de 20 millions de francs à la suite de l'extension de 10 millions de francs en chiffre rond de chaque capital social. Ces élévations étaient nécessitées par la croissance de la somme du bilan de la banque centrale et des engagements souscrits par la Coopérative de cautionnement.

J'aimerais encore commenter une dernière position de l'actif: les immeubles. Elle enregistre une augmentation substantielle de 24,55 millions de francs, soit de 23,70 %, pour s'inscrire avec 128,11 millions de francs au bilan. 278 Caisses et Banques Raiffeisen possèdent des édifices ou locaux en propre abritant leurs installations; leur valeur est de 119,87 millions de francs. En 1977, les chiffres étaient respectivement de 245 Caisses Raiffeisen et de 97,62 millions de francs. Nous nous réjouissons de cette tendance à disposer de propres immeubles ou du moins de propres locaux, par exemple en propriété par étage dans des collectifs au centre des communes, partout où les charges afférentes peuvent être supportées par les Caisses concernées. Tant l'image de marque que la crédibilité du mouvement Raiffeisen y gagnent, son degré de popularité s'accroît sensiblement. 42 Caisses Raiffeisen sont en outre propriétaires d'autres immeubles ne servant pas à leurs activités. Ils figurent par 8,23 millions de francs au bilan. Il s'agit en partie d'immeubles ayant abrité autrefois les services des Caisses et devenus trop exigus par la suite, ou de bâtiments qui ont été acquis dans le dessein d'y installer des locaux adéquats, mais qui doivent encore subir les transformations nécessaires.

Le compte des résultats

Comment le résultat de l'activité des Caisses Raiffeisen se présente-t-il, c'est-à-dire quel résultat le compte d'exploitation révèle-t-il?

L'ensemble des produits se chiffre à 460,12 millions de francs, soit 5,98 millions de francs de moins que pour l'exercice précédent. Les intérêts actifs se sont amenuisés de 7,68 millions de francs et le produit des participations s'est également réduit de 328157 francs, conséquence de la diminution du taux des intérêts servis sur les parts sociales de l'Union et de la Coopérative de cautionnement. En revanche, les autres postes des produits ont progressé et tout particulièrement les « Recettes diverses ». Il y a deux raisons à cela, d'une part, le produit des immeubles, propriétés des Caisses, est comptabilisé uniformément sous cette rubrique alors que précédemment le compte d'intérêts actifs en était fort souvent crédité, et, d'autre part, les recettes provenant des réserves spéciales, à savoir du compte de compensation d'intérêt 587 763,20, qui ne doivent pas être portées comme intérêts créanciers.

Du côté des charges, les intérêts passifs et les impôts prélevés à la source, spécialement l'impôt anticipé, régressent ensemble de 18,59 millions de francs. Par contre, les frais généraux et de bureau ont progressé de façon sensible, cela étant dû aux passages toujours plus nombreux de gérance à titre accessoire en gérance à titre principal, et à la nécessité de posséder des installations mieux aménagées et plus modernes. Quant aux impôts à la charge des Caisses, ils enregistrent une augmentation substantielle de 33,97 %. Pour une part importante, cette majoration peut être attribuée au fait que nombre d'entre



M. A. Edelmann

elles ont acquitté en une seule fois l'impôt de défense nationale de la période fiscale de deux ans.

L'excédent net d'exploitation peut être considéré comme très réjouissant malgré l'expansion sensible des frais généraux et le relèvement très accentué des charges fiscales. L'excédent net s'établit à 31,31 millions de francs et vient alimenter les réserves ouvertes qui atteignent ainsi le montant de 376,62 millions de francs. De fait, le bénéfice net n'a progressé que de 2,40 % par rapport à l'exercice précédent et représente 0,28 % de lá somme du bilan contre 0,30% l'année dernière. A ce bénéfice net officiel s'ajoutent naturellement les attributions aux réserves spéciales. Le résultat est d'autant plus réjouissant que les Caisses Raiffeisen ont dû payer des impôts de 3,82 millions de francs supérieurs à ceux de l'exercice précédent.

Conclusion

Nous pouvons nous déclarer très satisfaits des résultats obtenus en 1978 et je tiens ici à exprimer mes plus vifs remerciements à tous ceux qui ont contribué à ces nouveaux succès.

PS. Les sous-titres sont de la rédaction.



A propos du placement des l'onds confiés dans les circonscriptions coopératives de nos instituts Raiffeisen, le directeur Edelmann émet quelques considérations fort pertinentes. De l'application de nos principes fondamentaux éprouvés, du respect sans compromission des dispositions statutaires et réglementaires découle ce

sentiment de sécurité qui réconforte nos sociétaires et clients et justifie la confiance qu'ils mettent en nos coopératives d'épargne et de crédit. En dépit de la concurrence toujours plus vivre, plus âpre, dans le secteur hypothécaire par exemple, nous voulons à l'avenir encore maintenir une politique de crédit saine, aussi bénéfique pour les emprunteurs que pour les prêteurs. Nous appuyerons ainsi les mesures prises en vue du maintien de la stabilité de notre monnaie. Nous comprenons et acceptons l'avertissement donné à l'assemblée générale de la Banque nationale, par M. Fritz Leutwyler, président de la direction de notre institut d'émission: «En se montrant très larges dans le financement de la construction et l'octroi de crédits hypothécaires, les banques ont grandement favorisé la reprise de l'industrie du bâtiment. Il serait peutêtre temps maintenant qu'elles revoient cette politique, notamment en matière de limites de prêts. » (En italique par nous. Rédaction).

L'orateur poursuit en constatant que le mouvement raiffeiseniste suisse repose sur les fondements solides que sont l'effort personnel, l'entraide et l'autogestion. Conformément à ses statuts notre organisation faîtière a pour but de propager et de faire pénétrer dans notre pays les idées coopératives de F.G. Raiffeisen, notamment en prêtant assistance aux instituts existants et en collaborant à la fondation de nouvelles Caisses Raiffeisen. L'accomplissement de cette mission n'est certes pas gravement entravé, voire compromis. Il nous pose cependant d'ardus problèmes que nous ne pouvons pas résoudre par nos seuls moyens, spécialement en ce qui concerne le recrutement de nouveaux collaborateurs qualifiés engagés entièrement dans ce « Service aux Caisses » que nous tenons à assumer de la façon la plus complète et parfaite possible. Nous espérons pouvoir surmonter une partie au moins de ces difficultés par l'introduction de nouvelles mesures d'ordre administratif. Je songe tout spécialement à une certaine décentralisation par l'introduction de points de contact dans les diverses régions linguistiques, sujet qui fait en ce moment l'objet d'une étude très approfondie au sein de nos conseils supérieurs.

M. A. Edelmann conclut en constatant que l'année commémorative n'a

pas été uniquement marquée par des fêtes ou actes solennels, mais qu'elle a confirmé toute l'étendue d'une très vive activité couronnée de résultats remarquables. Notre mouvement a ainsi donné la preuve de la constante actualité de l'idéal Raiffeisen et démontré que notre génération aussi se sent touchée par les buts, les moyens mis en œuvre et les services rendus par la mutualité bien comprise dans le domaine de l'épargne et du crédit. La Caisse Raiffeisen ne vise pas uniquement l'obtention d'avantages matériels. Par sa présence au cœur de la

localité, elle remplit une noble mission en encourageant l'auto-administration de l'épargne villageoise ou communale en aiguisant le sens des responsabilités de ses adhérents, en réalisant en bonne partie l'indépendance financière de la population, des collectivités de droit public, des associations et groupements locaux.

Le directeur Edelmann remercie les délégués de leur collaboration efficace, de leur contribution à l'essor des instituts dont ils ont la charge et, par eux, de notre mouvement Raiffeisen suisse tout entier.

5. Présentation des comptes annuels 1978 de la banque centrale

par M. Joseph Roos, directeur

«La présentation des comptes enblobe beaucoup de chiffres. Pour ne pas vous ennuyer, je ne relèverai aujourd'hui que les points les plus importants. Sur toutes les tables sont déposés des extraits du bilan, du compte de pertes et profits ainsi que les propositions concernant la répartition du bénéfice au 31.12.1978. Pour plus de détails, je vous prie de consulter le rapport de gestion. Nous sommes la seule banque de Suisse qui, dans cette publication, établit une comparaison entre les résultats des trois dernières années, ce qui vous permet d'étudier chez vous, à loisir, l'évolution triennale des positions ainsi mises en évidence.

La somme du bilan atteint presque la barre des 3 milliards de francs à fin 1978, limite qui a été dépassée dans le courant du mois de janvier 1979 déjà. La banque centrale a mis 67 ans pour que la somme de son bilan atteigne le premier milliard de francs, cinq ans supplémentaires pour le 2e et encore 3 ans pour le 3e milliard. L'évolution de notre bilan dépend fortement des Caisses Raiffeisen qui doivent augmenter leurs réserves de liquidités au rythme de l'accroissement de leurs engagements. Durant les années 1975 et 1976 le volume de ces liquidités a augmenté substantiellement : aujourd'hui, elles représentent une importante tranche des 3 milliards de notre bilan. En 1977 et 1978, la croissance a été plus faible, car les Caisses Raiffeisen ont pu investir une très forte partie des capitaux reçus dans leurs rayons d'activité.

En 1978, les Caisses Raiffeisen ont placé peu d'argent à la banque centrale.

Leurs apports se sont montés à 77 millions de francs seulement, somme qui est inférieure aux intérêts totaux que nous leur avons bonifiés et qui ne représente même pas 10% de l'argent frais apporté par nos clients (850 millions). Ces quelques chiffres nous indiquent que les Caisses Raiffeisen n'ont pas amélioré leurs liquidités et qu'elles ont investi les fonds de leurs clients en nouveaux crédits et prêts.

En 1977, l'évolution avait d'ailleurs été semblable. Nous ne pouvions alors pas parler non plus d'un afflux d'argent important.

Malheureusement, les avances de la banque centrale aux sociétaires et aux communes n'ont pas évolué au même rythme que le bilan. Au cours des huit dernières années, leur pourcentage, en regard de la somme du bilan, a fléchi de 45 à 27 %. Ce recul est principalement intervenu durant les années 1975 à 1978, c'est-à-dire, lorsque les capitaux affluaient chez nous, ceci pour les deux raisons suivantes:

- nombreuses reprises par les Caisses affiliées d'hypothèques et de prêts communaux,
- augmentation des octrois directs de crédits par les Caisses Raiffeisen, financés partiellement par l'accroissement de leur capacité de crédit et par l'éventail des larges possibilités d'appui offertes conjointement par la banque centrale.

Si cette évolution se répercute négativement sur le gain d'intérêt de la

banque centrale, elle influe par contre de façon positive sur celui des Caisses Raiffeisen. Cette situation découle de notre devoir primordial de placer en premier lieu nos fonds disponibles dans les cercles d'activité des Caisses Raiffeisen, qui ont la possibilité de reprendre ultérieurement les crédits accordés par la Centrale dans leurs circonscriptions coopératives. Ce sont les principales causes de la modification structurelle frappante de notre bilan.

Durant les annés 1970 à 1978, la banque centrale a été obligée de placer une partie toujours plus importante de ses capitaux disponibles en *papiers-valeurs*. Par rapport à la somme du bilan, ce poste passe de 33 % en 1970 à 44 % en 1978.

Par la réduction des avances accordées et l'augmentation des placements en papiers-valeurs, le degré de liquidité est fortement monté pendant les années 75 et 76; il n'a guère varié depuis. Le maintien de liquidités aussi fortes est indispensable, compte tenu des nombreuses et importantes limites de crédits accordées par la banque centrale aux Caisses Raiffeisen. Les engagements de cette nature augmentent d'année en année. Il va sans dire que, pour pouvoir les honorer, nous devons disposer de fonds placés à court terme. On rétorquera peut-être qu'en règle générale 10 à 25 % seulement des crédits accordés aux Caisses Raiffeisen sont utilisés. Nous ne devons cependant pas oublier qu'en période de raréfaction des apports de nouveaux fonds du public, une subite et forte mise à contribution de ces crédits interviendrait. Des moyens suffisants, mobilisables rapidement, doivent donc être tenus en réserve pour faire face à une telle demande. En cas d'insuffisance il serait possible, en principe, de rétablir les liquidités nécessaires en nous procurant des capitaux à taux élevés, ou par la vente de papiers-valeurs entraînant de sensibles pertes de cours. Toutefois un tel rétablissement de la situation pourrait même, au gré des conditions du moment, s'avérer difficile, voire irréa-

Les fonds propres (parts sociales et réserves ouvertes) ont été suffisants au cours de l'année 1978. Une saine corrélation avec la somme du bilan risque d'être compromise si l'année 1979 se déroulement « normalement ».

Pour parer à cette éventualité, nous les avons augmentés de 10 millions de francs à fin décembre 1978, comme nous l'avions déjà fait à fin 1977 d'ailleurs.

Jusqu'en 1977, une augmentation annuelle de 3 à 6 millions de francs suffisait.

Le développement des affaires sur la place de Saint-Gall a été très bon dans tous les secteurs d'activité. Au cours de ces quatre dernières années les fonds de la clientèle ont doublé; ils ont passé de 100 à 200 millions de francs.

Durant toute l'année 1978, les taux d'intérêt n'ont cessé de baisser. Il semble néanmoins maintenant qu'ils ont franchi le creux de la vague. Depuis le mois de février 1979, ils affichent de nouveau une tendance à la hausse. Les taux des nouveaux emprunts publics ont augmenté en moyenne de 3/4%, avantage dont les emprunts antérieurs ne profitent pas; au contraire, ils accusent une sensible baisse de cours.

Compte tenu de la structure particulière de son bilan et de ses tâches spécifiques, la banque centrale a beaucoup de dettes à intérêt fixe. Je pense, par exemple, aux placements à terme des Caisses Raiffeisen. La charge d'intérêt la plus lourde ira en s'amenuisant au cours des années 1979 à 1981. Malheureusement, le fléchissement des intérêts actifs n'a pu être compensé que partiellement par la réduction des taux d'intérêt passifs. La marge de gain reste par conséquent très modeste. En 1978, le produit du compte des intérêts fut de 2,2 millions de francs inférieur à celui de 1977. Une amélioration ne pourra vraisemblablement être obtenue qu'à partir des années 1980 et 1981.

Par ailleurs, les frais généraux ont une tendance générale à la hausse. Les différentes prestations de service de l'Union en faveur des Caisses Raiffeisen coûtent annuellement 6 millions de francs, soit 25 000 francs par jour de travail.

Tant que la marge de gain sur les intérêts sera aussi réduite, le compte de pertes et profits ne pourra guère être grevé de provisions et d'amortissements suffisants à notre gré. Cette lacune devra être comblée rapidement, lorsque la situation le permettra.

Ces brèves considérations nous montrent clairement que la banque centrale a, l'an dernier, avancé beau-

coup d'argent aux Caisses affiliées, que le taux moyen des placements à terme est aujourd'hui encore élevé, que les différents services qu'elle rend lui ont coûté 6 millions de francs, etc. Vous comprendrez ainsi aisément que nous n'ayons pu augmenter le taux de l'intérêt alloué aux parts sociales. Au contraire, nous proposons un taux de 3%, soit de 1/2% inférieur à celui de l'année précédente. Nous estimons, en effet, que le maintien de la bonne santé du bilan est plus important que la distribution par trop généreuse du bénéfice. Dans tous les domaines, nous donnons autant que possible aux Caisses Raiffeisen, mais nous devons également renforcer constamment les bases financières et, par elles, le pouvoir d'intervention de la banque cen-

Mesdames et Messieurs, j'aimerais maintenant vous rappeler un principe éprouvé concernant *les octrois de crédits de l'Union*.

Nous avons constaté, ces derniers temps, une augmentation du nombre des Caisses Raiffeisen qui accordent des avances à leurs clients, sans disposer des capitaux nécessaires en mettant toute leur confiance dans l'accroissement régulier du volume des fonds qui leur seront confiés. Il arrive néanmoins parfois que ces rentrées ne viennent pas ou que l'argent soit utilisé dans d'autres buts. A ce moment-là seulement, elles demandent des avances à l'Union, mais leurs crédits aux clients sont déjà accordés. C'est une mauvaise habitude, je dirai même une habitude dangereuse.

Tant que la banque centrale détient une bonne réserve de liquidités, de telles demandes sont appréciées. Il est cependant nécessaire que celles-ci lui parviennent avant l'octroi des crédits aux clients.

Jusqu'à nouvel avis, ne refusez pas de bonnes demandes de crédit, simplement parce que votre Caisse n'a peutêtre, momentanément, pas les moyens de les financer. Donnez-nous en connaissance en utilisant la formule spécialement éditée dans ce but; nous examinerons alors la solution qui pourrait être donnée au problème qui vous préoccupe.

Nous pourrons soit accorder une avance suffisante à votre Caisse, soit offrir directement le crédit au cliant.

Mais, je le répète: il faut absolument entrer en rapport avec nous



M. Joseph Roos

avant de promettre des crédits aux clients.

Il ne faut jamais miser sur l'accroissement régulier des dépôts du public. Celui-ci peut en effet s'avérer très faible, ou même être nul à un moment donné, spécialement en période de pénurie de capitaux. Ainsi, si vous désirez accorder des crédits et que vous n'avez pas les moyens nécessaires, sollicitez à temps l'aide de l'Union. Vous serez alors certains de disposer des fonds en cas de besoin. Vous pourrez dormir sur les deux oreilles, même s'il s'agit de montants importants!

La banque centrale doit être en mesure d'évaluer en tout temps le volume des avances désirées afin de constituer la réserve de capitaux utile, disponible en cas de besoin. Les Caisses qui la mettent devant un fait accompli risquent, lorsque les capitaux en quête de placements sont rares, de devoir compter avec un délai assez long, car la banque centrale ne peut pas accorder d'avances aux Caisses affiliées au détriment de ses propres réserves de liquidités légales ou au prix d'importantes pertes de cours provoquées par la vente de papiersvaleurs.

Pour terminer, encore quelques mots en ce qui concerne l'avenir.

Les nombreux crédits accordés par les Caisses Raiffeisen laissent prévoir une augmentation sensible des postes correspondants de leurs bilans pour les années 1979 et 1980. Nouvelle hausse des taux d'intérêt.

La majoration des taux des obligations et des comptes à terme est intervenue avant l'entrée en vigueur de la réduction de ceux des placements hypothécaires annoncée pour le 1er juillet 1979. Nous ne pouvons présentement pas dire avec certitude s'il s'agit d'un feu de paille ou d'un revirement de longue durée. Tant que le cours du dollar restera ferme et que les intérêts bonifiés aux USA avoisineront 10%, la tendance à la hausse persistera. Tirons donc les conclusions: les conditions du marché de l'argent et des capitaux sont susceptibles d'être modifiées rapidement, dans un laps de temps très bref. Soyons donc prudents et maintenons toujours de larges réserves de liquidités.

La bonne réputation acquise au cours des années, des bilans sains et

des liquidités abondantes, nous permettent de regarder l'avenir avec confiance.

Nous remercions toutes les Caisses affiliées de leur précieuse et agréable collaboration. Le rayonnement de notre mouvement est le fruit de l'union en une grande fédération nationale. Sans leur organisation faîtière, les Caisses seraient faibles.

C'est pourquoi nous voulons, vous et nous et comme dans le passé, faire tout ce qui est en notre pouvoir afin de rendre notre œuvre toujours plus forte, toujours plus efficace. Pour ce faire, bannissons de nos esprits et de nos cœurs l'égoïsme qui risquerait d'affaiblir notre idéal coopératif. La collaboration à tous les échelons doit porter le sceau de l'esprit de sacrifice, de la solidarité et de la compréhension mutuelle pour les besoins de l'Union suisse et de tous ses membres. »

6. Rapport du conseil de surveillance

La parole est donnée à M. Othmar Julen, président de l'organe de contrôle.

« Conformément aux dispositions légales et statutaires, le conseil de surveillance, en collaboration avec la fiduciaire REVISA S.A., organe légal de contrôle, a procédé à la révision des comptes 1978 de la banque centrale. Il a également vérifié les comptes des exploitations propres à l'Union à savoir le centre mécanographique, le service du matériel et l'imprimerie.

De même, le conseil de surveillance a pris connaissance de l'activité du service d'inspection interne de la banque centrale et a soumis simultanément l'activité de l'administration centrale et de l'office de révision à un examen approfondi.

Se basant sur les résultats des contrôles effectués, il est en mesure de présenter le rapport suivant à l'assemblée des délégués de l'Union suisse des Caisses Raiffeisen:

1. Banque centrale

La somme du bilan s'élève au 31 décembre 1978 à fr. 2928 670 749.24 contre fr. 2643 861 797.76 l'année précédente. Il en résulte une augmentation de fr. 284 808 951.48 soit en chiffre rond fr. 190 000 000.— de plus que l'accroissement de 1977. Les avoirs à vue des Caisses Raiffeisen affiliées participent avec fr. 100 000 000.—



M. Othmar Julen

environ à cette majoration du bilan, alors que les engagements en banque progressent de fr. 121000000.—. L'élargissement de tous les postes relatifs aux affaires sur place est aussi réjouissant

Il y a concordance entre les éléments de l'actif et du passif et la comptabilité.

Il résulte du contrôle complet des actifs de la banque centrale qu'ils sont de première qualité et que les fonds confiés sont entièrement couverts.

L'instabilité des taux d'intérêt a eu de profondes résonances au cours de l'exercice. Le fait qu'il n'existait pas de possibilités de placement pour les avoirs en banque à court terme lors du dernier trimestre, alors que la banque centrale gérait encore d'importants placements à terme fixe à des taux élevés pour le compte des Caisses Raiffeisen, a agi défavorablement sur le résultat d'exploitation.

Le compte de pertes et profits présente, après déduction des amortissements usuels sur les immeubles et le mobilier, un bénéfice de francs 4 093 316.84. Y compris le solde reporté de l'année précédente, de fr. 229 342.59, le montant à disposition est de fr. 4 322 659.43.

Nos travaux de contrôle durant l'exercice et après le bouclement annuel nous donnent la certitude que le bilan et les comptes arrêtés au 31 décembre 1978 sont bien exacts.

2. Administration centrale

L'administration centrale est chargée de la conduite du secrétariat, de la direction du service juridique et du contentieux œuvrant au bénéfice des Caisses Raiffeisen affiliées. En outre, elle gère différentes institutions de prestations de service, telles que le centre mécanographique, l'imprimerie et l'économat. En 1978, l'administration centrale a connu un notable surcroît de travail dû à la célébration du 75º anniversaire de la fondation de l'Union suisse et à toutes les manifestations y relatives qu'elle a organisées avec grand succès.

L'administration centrale s'est de nouveau employée à tenir des séminaires et cours de formation pour les membres des organes dirigeants et les fonctionnaires des Caisses Raiffeisen.

Nous avons consulté tous les procès-verbaux des séances du conseil d'administration et de la commission de direction, ainsi que ceux afférents aux prêts et crédits; ils nous ont confirmé que l'administration et la direction accomplissent leurs tâches consciencieusement et avec précision.

3. Office de révision

L'office de révision est l'organe agréé de contrôle indépendant chargé de la révision de toutes les Caisses Raiffeisen affiliées au sens de la loi fédérale sur les banques et les caisses d'épargne et de son ordonnance d'exécution.

Ce service a effectué les révisions ordinaires de toutes les Caisses Raiffeisen. Plusieurs ont dû subir une révision complémentaire, alors qu'auprès de 226 d'entre elles une révision intermédiaire a encore été opérée.

Le conseil de surveillance a pris connaissance d'un certain nombre de rapports de révision. Ceux-ci témoignent du travail consciencieux accompli par l'office de révision.

Ce département de l'Union exerce parallèlement, là où le besoin s'en fait sentir, une activité touchant les domaines de l'information et de la formation.

4. Propositions

Nous fondant sur les contrôles opérés, le conseil de surveillance invite l'assemblée des délégués à voter les résolutions suivantes :

- 4.1. Le bilan et le compte de pertes et profits arrêtés au 31 décembre 78 sont approuvés et décharge en est donnée aux organes responsables.
- 4.2. Conformément aux propositions du conseil d'administration, l'excédent du compte d'exploitation est réparti comme suit:
 - versement d'un
 intérêt de 3 %
 au capital social de fr.
 80 000 000.
 fr. 2 400 000.
 - atribution à la réserve fr. 1700000.—
 - report à compte nouveau <u>fr. 222 659.43</u> fr. 4 322 659.43
- 4.3. Des remerciements sont adressés au conseil d'administration, aux directeurs et au personnel de l'administration centrale, de la banque centrale ainsi qu'au réviseur en chef et aux collaborateurs de l'office de révision pour leur travail consciencieux et les résultats obtenus en 1978. »

7. Résolutions

L'assemblée adopte sans discussion les résolutions suivantes, telles qu'elles figurent à l'ordre du jour:

- l'approbation des rapports de gestion, du compte de profits et pertes et du bilan au 31 décembre 1978.
- la répartition du bénéfice net (selon proposition du conseil de surveillance)
- la décharge au conseil d'administration et à la direction.

8. Le rôle de la culture romande

Allocution prononcée par M. Jean-Jacques Cevey, syndic de Montreux

Mon propos de bienvenue se traduit par une invite très directe: sentezvous chez vous, sur ce rivage lémanique qui assume sa vocation d'accueil depuis des temps immémoriaux! Je m'empresse de souligner toute la différence entre l'hospitalité d'aujourd'hui et celle beaucoup plus lointaine d'un temps où le vocable «tourisme» n'avait point encore marqué la réputation de ces lieux. Différence, parce que l'accueil d'aujourd'hui se prépare, s'organise... et se comptabilise. Mais au-delà? Ne faut-il pas voir plutôt la permanence de cette vocation, quels qu'en soient les bénéficiaires, dans la beauté des sites qui ont séduit et retenu tant d'hôtes célèbres et inconnus, dans la douceur d'un climat qui incite plus au plaisir de se laisser vivre qu'au labeur ardent, et enfin dans le caractère même des gens du pays, qui sombreraient vite dans la morosité et l'ennui, si les circonstances les privaient soudain de la présence de tant de leurs semblables venus d'ailleurs...?

Ces visiteurs de toujours, ils parlèrent la langue des Romains, des Burgondes ou des Alémanes, l'idiome rugueux des conquérants bernois, le langage de cour des princes de Savoie auxquels allaient faire écho, des siècles plus tard, à la belle époque de l'hôtellerie prestigieuse, les princes russes, autrichiens ou britanniques, véritable symphonie dont le thème populaire se révélait être, comme en filigrane, du plus que patois vaudois...

Si j'évoque à travers les époques les diverses formes d'une hospitalité parfois contrainte, parfois souriante, parfois sollicitée, parfois spontanée, c'est pour bien souligner en même temps la richesse et la variété des influences subies mais souvent enrichissantes, en ce coin de pays auquel un modeste lieu sacré — « monasteriolum » — allait donner le nom de Montreux.

Car avant de parler de rayonnement culturel, il faut se souvenir de la culture reçue, comme un don généreux parfois mais aussi comme une médecine imposée, au gré de l'histoire, celle des Légionnaires romains comme des occupants bernois, des lords anglais comme des réfugiés slaves.



M. Jean-Jacques Cevey

Ceci rappelé à propos de ce petit territoire serré entre le lac et les confins du haut pays fribourgeois peut être pour une large part projeté à l'échelle d'une Suisse romande dont toutes les régions n'ont sans doute pas connu semblable destinée mais qui, dans son ensemble, apparaît de même au carrefour des races, des cultures, des religions, bref d'influences multiples et diverses en ce cœur de l'Europe.

* * *

Je dois, dans ce bref exposé, vous proposer quelques réflexions sur le rôle culturel de la Suisse romande, en partant de ces quelques constatations en forme de présentation du pays qui vous accueille. Oserais-je vous avouer ma perplexité, au moment de considérer d'un peu plus près un thème qui, plus que tout autre peut-être, apparaît comme un motif de controverse, de dispute, voire de division parmi les écrivains et les penseurs de nos cantons d'expression française!

En effet, le débat est quasi constant. Et il se développe sur plusieurs plans.

Une première question se pose: sommes-nous d'abord Vaudois, d'abord Romands ou d'abord Suisses, dans nos réactions individuelles ou communautaires?

Faisant écho à Eugène Rambert, notre cher poète et penseur de Clarens, qui exprimait sa conviction en deux vers connus:

«On est Suisse d'abord; la Suisse est notre mère,

Et le nom de Romand ne doit venir qu'après »...

Ernest Bovet, cet autre Vaudois mort en 1941, secrétaire dès 1921 de l'Association suisse pour la Société des Nations et surtout animateur de la revue bilingue « Wissen und Leben », affirme la valeur de «l'esprit suisse». Il est, comme l'a écrit Alfred Berchtold dans son monumental ouvrage « La Suisse romande au cap du XXe siècle », de la race des «unitaires» vaudois de l'Helvétique. A ses yeux, le cheminement vers ces Etats-Unis d'Europe que sa foi devine passe pour nous Suisses par la fusion féconde de l'élément germanique et de l'élément latin. Fait encore vibrer une même corde que Rambert le chroniqueur artistique François Fosca, auteur d'une « Histoire de la peinture suisse » (1945), qui énonce ce postulat en forme de mot d'ordre à usage helvétique: «Recherchons nos Parthénons».

Pour caractériser l'âpreté de la controverse, il est intéressant de feuilleter la collection de «La Voile latine », éditée dès 1904 à Genève. Le but des jeunes loups rangés autour d'Henry Spiess, c'est de renouveler les lettres suisses dans le retour à nos plus authentiques traditions. Berchtold nous aide à le résumer : « Le moment est venu de voir grand afin de rendre au pays ce sens de la grandeur qui lui fait tant défaut. Il est une autre tâche que de «chanter en chœur le pays romand ». Il s'agit de l'exprimer dans sa profondeur et son pathétique, de l'arracher à la grisaille et à la médiocrité.» Cette recherche de sources vraies et pures va bien sûr conduire notre « Voile » assez loin d'un « Suissisme » au dosage impur s'il en est, aux yeux de certains de ses nautoniers. Et l'on ira jusqu'à incriminer un protestantisme étranger, coupable d'avoir arraché nos écrivains à leur latinité! Ces rénovateurs exaltent l'attachement au sol et prônent l'école de la tradition. Mais entre eux la dispute ne pourra qu'éclater. Ramuz et Gonzague de Reynold ont ainsi accepté de voguer sous même pavillon; mais ils n'en apparaîtront pas moins divisés à

propos de la sensibilité romande aux grands souvenirs de ce passé suisse alémanique qui constitue l'essentiel des fondements historiques de la Confédération. Le premier conteste cette sensibilité. Le second l'affirme. Et derrière eux, de part et d'autre, se groupent les héritiers des Burgondes et les enfants des Alémanes.

Mais tout n'est pas affaire d'origine. Notre grand Ramuz, enfin sorti de ces controverses stériles, va de plus en plus faire démonstration d'amour envers ce que Maurice Zermatten appelle «Le maître véritable», c'està-dire le pays. Et, comme le remarque fort justement l'écrivain valaisan, «l'unité de l'œuvre de Ramuz vient du pays qui l'inspira».

Mais comment exprimer la profondeur du doute chez Ramuz, quant à notre culture? Alors que son œuvre est tout à la fois preuve, témoignage et plaidoyer quant à la possible affirmation culturelle de ce pays romand, il nous livre cette réflexion désabusée et peut-être angoissée dans « Raison d'être»: «... Il a bien fallu voir que ce pays n'avait pas d'histoire, qu'il manquait de matière épique à un point dépassant l'imagination... Nous avions toujours été inertes, dépendants, ballottés, renvoyés d'un voisin à l'autre; et, quant à une «culture», ces influences contradictoires l'avaient empêchée de se faire jour. Il n'y a de culture que dans la souveraineté. Il s'est trouvé que nous étions doubles et triples en tout, non pas seulement dans notre histoire...»

Parler de Ramuz, c'est évoquer une autre des questions au cœur du débat constant à propos de la culture romande: d'abord Français ou d'abord Suisse? Je ne m'engagerai pas, faute de temps, dans l'exposé de cet autre ordre de perplexités. Il me suffit de savoir que maints écrivains romands d'aujourd'hui ne sont pas encore sortis de ce dilemme générateur de complexes.

Et puis, après tout, ces disputes ou ces dilemmes ne sont-ils pas stériles? Ne convient-il pas de les écarter en constatant que la culture romande s'est montrée plus ou moins dépendante des influences extérieures, singulièrement de Paris, au gré de l'évolution des circonstances historiques, de la fermeture ou de l'ouverture des frontières, au gré aussi de la person-

* * *

nalité exemplaire de certains de ses chefs-de-file? Je pense bien sûr d'abord à Ramuz; et ce n'est pas le seul motif de voir en lui l'homologue romand du Suisse alémanique Jeremias Gotthelf.

Dégagé de ces interrogations et de ces controverses, j'en viens pour terminer à une préoccupation majeure et essentielle.

Lorsque, il y a dix ou onze ans, je joignais Berne en voiture, le voyage durait au minimum une heure trente. Aujourd'hui déjà je n'emploie qu'une heure. Et, dans deux ans, sur le ruban ininterrompu de l'auto-route, mon automobile me transportera en trois quarts d'heure des bords du Léman dans la capitale fédérale. Il me faudra alors moins de temps pour gagner Berne que pour atteindre Genève ou Neuchâtel. Et Zurich, et Bâle se seront aussi rapprochés... De même, Paris n'est plus pour nous qu'à une matinée de train ou une heure d'avion...

Les Suisses et les Européens n'auront bientôt plus d'excuses de se peu connaître. Réjouissons-nous de ce progrès!

Mais prenons garde au revers de la médaille! Nos régions vont se rapprocher. Ne risquent-elles pas alors de mêler plus encore leurs gens, leurs mœurs, leurs cultures? Et ne devonsnous pas craindre ce grand ensemble dans lequel nos régions, nos cantons, auront perdu un peu puis beaucoup de leur identité, de leur originalité, de leur personnalité, au point que se posera la question des institutions, de la survie de notre fédéralisme non point seulement politique, mais culturel?

Poser ces questions, ce n'est pas peindre le diable sur la muraille, faire preuve d'un alarmisme déplacé. C'est souligner une évidence: notre identité, notre originalité vaudoise, neuchâteloise, genevoise, valaisanne, fribourgeoise, romande, nous ne les sauverons pas en dressant de nouvelles barrières cantonales, en érigeant des barrages sur nos routes. Nous les préserverons et les sauverons en vivifiant la culture sous toutes ses formes, en facilitant l'affirmation de notre génie propre à travers les divers canaux culturels: théâtre, musique, œuvres littéraires, radio, cinéma, télévision, et j'en passe; à travers l'école aussi bien Voilà œuvre d'envergure, réveil nécessaire, concertation indispensable entre pouvoirs de nos cantons romands. Voilà source d'enthousiasme aussi, pour tant d'animateurs à tous les niveaux, dans tous les secteurs d'activité, au service d'une culture qui ne sera pas romande par opposition à une culture suisse ou une culture française, mais qui sera romande parce qu'expression authentique, active, débordante de vie, de notre esprit et de notre cœur.

9. Divers et discussion générale

Personne ne demandant la parole, le président clôt cette 76° assemblée générale en remerciant les organisateurs de leur excellent travail, les délégués de l'intérêt manifesté. Il souhaite à tous un agréable séjour à Montreux, un bon retour dans leurs foyers.

Soirée en croisière sur le Haut Léman



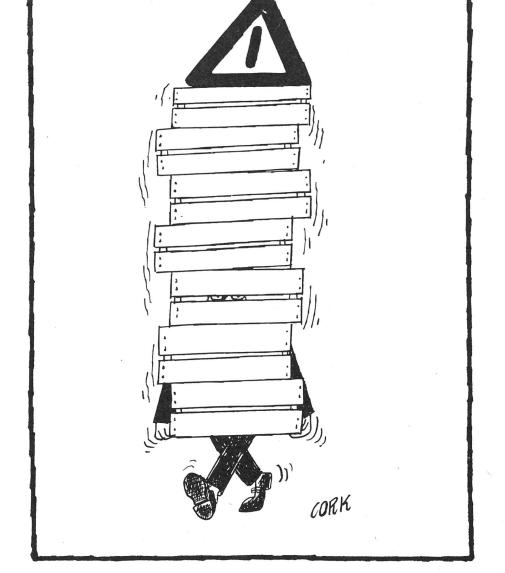
Délaissant le canot à moteur pour la barque à rames, ces raiffeisenistes confirment qu'ils sont en tout et partout des adeptes de l'effort personnel, source de satisfactions intimes...

On ne pouvait mieux terminer cette faste journée que par une promenade nocturne sur le lac à bord de quatre grands bateaux de la Compagnie

générale de navigation affrétés spécialement pour la circonstance: «Le Simplon, Le Rhône, La Suisse et L'Helvétie». C'est sur ce dernier que nous avons pu apprécier dans toute sa valeur la parfaite organisation de cette croisière. Pas de discours, ni de productions folkloriques, juste une discrète musique d'accordéon. Dîner par petits groupes autour de tables bien garnies, ambiance fraternelle génératrice de contacts amicaux entre Raiffeisenistes de toutes les régions linguistiques. Les Suisses allemands sont heureux de s'exprimer en français, les romands se hasardent même dans les dialectes alémaniques! On entend avec plaisir les joyeuses boutades des représentants du Val Blenio, de Mesocco, de Satigny (Genève), de Montsevelier (Jura), de Thurgovie, de Saint-Gall, etc. Ce fut aussi sur les autres embarcations la même euphorie créée par la joie de se retrouver entre Confédérés sur le « bleu Léman » par un temps splendidement clément.

Ndlr. Les chapitres signés ** ont été composés par M. Georges Reymond, de Chardonne. Nous le remercions sincèrement de sa précieuse collaboration.

— pp —



Rédaction

L'abondance des matières nous oblige à reporter à notre prochaine édition quelques articles et comptes rendus d'assemblées de fédérations.

-pp-

Le 71e rapport de la Banque nationale suisse sur l'exercice 1978

П

(Première partie voir N° 6/Juin 1979)

Evolution du marché des capitaux

Baisse passagère des cours due à l'interdiction de placement

L'abondance des liquidités a exercé une influence prépondérante sur le marché suisse des capitaux en 1978. Au début de l'année, les rendements ont poursuivi leur baisse. L'interdiction de placer des fonds étrangers, décrétée à la fin du mois de février, a provoqué une chute momentanée des cours. La baisse a touché les obligations émises par des débiteurs suisses de deuxième et de troisième rang, et les titres étrangers. L'évolution sur le marché des émissions et sur le marché secondaire s'est toutefois apaisée graduellement jusqu'au milieu du mois d'avril. L'incertitude qui s'est manifestée par la suite a entraîné une nouvelle hausse des rendements. La réduction à huit ans de la durée des emprunts et le relèvement de 1/4% des taux d'intérêt nominaux ont permis de rétablir la situation. Le rendement moven des obligations de la Confédération, qui était de 3,75 % à la fin de 1977, est tombé à 3,02 % à la fin de 1978.

Le recours au marché des capitaux - c'est-à-dire le montant des émissions après déduction des conversions — a augmenté par rapport à 1977. Si l'on déduit encore les remboursements, il apparaît par contre que le recours net au marché a diminué. Les remboursements anticipés, en particulier, se sont accumulés. Les prélèvements d'argent frais des collectivités publiques et de l'industrie ont été inférieurs à leurs remboursements. Vu l'état favorable de sa trésorerie, la Confédération n'a émis aucun emprunt. Le marché des capitaux a également été marqué par un important mouvement de transformation des dettes. Les conversions ont doublé par rapport à l'année précédente. Les investisseurs institutionnels ont de nouveau été les principaux pourvoyeurs de capitaux à long terme. Les portefeuilles d'obligations des banques ont augmenté davantage que l'année précédente.

Renonciation au plafond des émissions

Les bonnes dispositions du marché obligataire ont permis à la Banque nationale de renoncer, comme en 1977, à limiter le montant des émissions d'emprunts suisses.

Pour le premier trimestre, la Commission des émissions a autorisé tous les emprunts annoncés. Le programme en prévoyait 49, dont le montant global se chiffrait à 2,6 milliards de francs, et était divisé à parts égales entre les prélèvements d'argent frais et les conversions. Au début de l'année, l'intérêt nominal des emprunts émis par des débiteurs suisses de premier ordre était de 3 3/4 %. Au mois de février, ce taux a été réduit par deux fois de 1/4%. L'interdiction de placer des fonds étrangers, décrétée à la fin du mois de février, n'a pas modifié les tendances fondamentales du marché des capitaux, qui sont restées favorables. Une nouvelle réduction des taux est intervenue au mois de mars, lorsque la ville de Zurich a émis un emprunt de conversion à 3 %, qui n'a toutefois pas été entièrement souscrit. Après la mise en vigueur de l'interdiction de placer des fonds étrangers, la Banque nationale est intervenue temporairement pour soutenir les cours sur le marché secondaire.

Adaptation passagère

Pour le deuxième trimestre, le programme des émissions comportait 44 emprunts. Le prélèvement d'argent frais se montait à 1,6 milliard de francs et, compte tenu des conversions qui atteignaient 1 milliard, le volume brut des émissions s'élevait, pour cette

période, à 2,6 milliards de francs. Les banques cantonales ont placé avec succès des emprunts à 3 1/2%, dont le prix d'émission était supérieur au pair. Après un nouveau raffermissement des cours des obligations, un emprunt a été émis de nouveau à 3 1/4% et à un prix d'émission de 99%. Pendant la première quinzaine du mois de mai, la hausse des taux sur le marché monétaire a provoqué un fléchissement des cours des obligations. Bien que les coupons aient été portés à 3 1/2 %, aucune amélioration durable du climat ne s'est produite, et la durée des emprunts a dû être ramenée à 8 ans au début du mois de iuin.

Amélioration du climat au second semestre

Pour le troisième trimestre, la Commission des émissions a autorisé les 43 emprunts annoncés; ils représentaient un prélèvement total de 2 milliards de francs, dont 1 milliard d'argent frais. Avant la pause des émissions, qui a été observée, pour les emprunts suisses, du 13 juillet au 14 août, la durée des emprunts de débiteurs de premier ordre a pu être portée à 10 ans. Après cette pause, le climat s'est nettement amélioré sur le marché. Les souscriptions aux nouveaux emprunts, émis à 3 1/4 % pour une durée de 12 à 15 ans, ont largement dépassé les montants offerts, et les titres ont été négociés, hors bourse, au-dessus de leur prix d'émission.

Répercussions des mesures monétaires américaines sur le marché suisse

La Commission des émissions a admis sans restriction les 47 emprunts annoncés pour le quatrième trimestre, qui totalisaient 2,5 milliards de francs. Sur ce montant, le prélèvement d'argent frais représentait 1,4 milliard de francs et les conversions, 1,1 milliard. Au mois de novembre, le marché des obligations a faibli momentanément. Ce mouvement était dû probablement au fait qu'un placement, sur le marché suisse, de reconnaissances de dette à moyen terme du Trésor américain était envisagé pour le mois de janvier 1979.

Le portefeuille de titres de la Banque nationale a diminué de 211 millions en 1978, pour s'inscrire à 348 millions de francs.

Le montant des émissions d'obligations suisses s'est accru nettement par

rapport à l'année précédente. Déduction faite des conversions, qui ont plus que doublé entre 1977 et 1978 pour atteindre 4,5 milliards de francs, les émissions publiques d'emprunts de débiteurs suisses se sont chiffrées à 4,6 milliards de francs, et ont ainsi reculé de 6,3 % par rapport à 1977. La part des collectivités publiques a diminué de 28,8% à 16%. Le montant d'argent frais demandé au marché des capitaux par des émissions publiques, y compris les émissions d'actions suisses et d'obligations étrangères libellées en francs suisses, s'est élevé à 10,1 milliards de francs, contre 7,4 milliards en 1977. Les remboursements effectués par des débiteurs suisses ont fortement augmenté par rapport à l'année précédente. Ils ont atteint 3,9 milliards de francs, contre 2 milliards en 1977; ceux des débiteurs étrangers ont totalisé 3 milliards, contre 1,9 milliard. Déduction faite des remboursements de capital-actions effectués par des entreprises suisses, qui se sont chiffrés à 146 millions de francs, le montant net d'argent frais prélevé sur le marché des capitaux en 1978 s'est inscrit à 3,1 milliards de francs, alors qu'il avait été de 5,3 milliards en 1977.

Evolution des taux d'intérêt

Les taux d'intérêt ont poursuivi leur mouvement de baisse en 1978, exception faite d'une hausse passagère des taux à court terme en été; à la fin de l'année, tous les taux étaient inférieurs à leur niveau du début du mois de janvier.

Taux officiels les plus bas de l'histoire de la Banque nationale

Le 27 février, la Banque nationale a réduit de 1/2 % le taux de l'escompte et celui des avances sur nantissement, les ramenant respectivement à 1 % et 2%. Ces taux sont tombés ainsi à un niveau jamais atteint dans l'histoire de l'institut d'émission. Les taux spéciaux d'escompte appliqués aux effets de stocks obligatoires ont été réduits simultanément de 1/4%, et fixés à 1 1/2% pour les denrées alimentaires et les fourrages, et à 1 3/4 % pour les autres stocks obligatoires. Le 20 mars, les banques ont abaissé leur taux d'escompte privé de 1/2 %, le ramenant à 3 1/4%, alors que les taux spéciaux d'escompte ont été réduits une nouvelle fois de 1/4%. Vu la très grande liquidité du marché monétaire, les

banques ont baissé leur taux d'escompte privé à 3 % à partir du 25 septembre. Le même jour, le taux d'escompte des « autres effets de stocks obligatoires » a été ramené de 1 1/2 % à 1 1/4 %, le même taux étant dès lors appliqué à tous les effets de stocks obligatoires. Le taux de l'euro-franc à trois mois, qui était de 15/16% au premier trimestre, est tombé à 1/4% au mois d'avril. Il est ensuite remonté à 2 3/16% au mois de juillet, pour fléchir de nouveau durant le second semestre. A la fin de l'année, les dépôts à trois mois sur le marché de l'euro-franc étaient négociés à 1/16%; les taux avaient été passagèrement négatifs à la mi-décembre. La rémunération offerte par les grandes banques sur les dépôts à terme fixe a suivi une évolution analogue. Au début de l'année, ces banques ont réduit, en deux étapes, à 1/2 % le taux applicable aux dépôts de 3 à 5 mois, à 1 % celui des dépôts de 6 à 11 mois et à 1 1/2 % celui des dépôts d'un an. Elles ont encore ramené ces deux derniers taux à 1/2 % et 3/4 % respectivement, au mois d'avril. Du mois de mai au mois de juillet, les taux des dépôts à terme

ont été relevés, de nouveau en deux étapes, celui des dépôts de 3 à 11 mois étant porté à 11/2% et celui des dépôts d'un an, à 13/4%. Jusqu'à la fin de l'année, la rémunération est redescendue à 1/8%, pour les dépôts de 3 à 5 mois, à 1/4% pour ceux de 6 à 11 mois et à 1/2% pour les dépôts d'un an.

Aux mois de janvier, février, septembre et octobre, les grandes banques ont réduit de 1/4% les conditions d'émission des obligations de caisse. A la fin de l'année, les titres d'une durée de 3 et 4 ans portaient encore un intérêt de 2 1/4%, ceux de 5 et 6 ans étaient rémunérés à 2 1/2% et ceux de 7 et 8 ans, à 2 3/4%.

Au cours de 1978, le taux moyen des dépôts d'épargne dans douze banques cantonales a passé de 3,02 % à 2,38 %, celui des hypothèques en premier rang, de 5,04 % à 4,50 % pour les anciens prêts et de 5,04 % à 4,31 % pour les nouveaux. Au début des premier, deuxième et quatrième trimestres, les banques ont abaissé uniformément de 1/4 % les taux des comptes courants débiteurs.

Fin

Situation des finances fédérales après la votation sur le projet de réforme

(cb) Le résultat de la votation fédérale du 20 mai 1979 sur le nouveau régime des finances fédérales s'inscrit dans la série des décisions populaires qui ont régulièrement ratifié les mesures d'économies des pouvoirs publics et rejeté les augmentations de recettes. Dans le système politique suisse, le peuple ne se prononce que sur les recettes, alors que les dépenses sont déterminées par le Parlement. Le souverain ne peut prescrire des économies qu'en refusant des recettes aux pouvoirs publics, comme il l'a fait le 20 mai 1979.

Il est pour le moment exclu de passer à l'impôt sur la valeur ajoutée. Avant la votation, l'Association suisse des banquiers s'était prononcée en faveur d'une modification du système — dans l'intérêt de l'industrie d'exportation et de ses places de travail — et aurait été prête à assumer une charge supplémentaire dans son pro-

pre secteur. Après la décision négative du peuple, il ne reste plus, pour l'instant, qu'à prendre des mesures d'économies afin d'éviter un nouvel endettement de la Confédération. Cette politique est d'autant plus importante que les adversaires du programme financier n'ont présenté aucune proposition de recettes fiscales qui soit une véritable solution de rechange à l'impôt sur la valeur ajoutée. La proposition socialiste, en particulier, de faire peser des charges fiscales supplémentaires sur les clients des banques et les épargnants se révèle tout à fait inadéquate si on l'examine de près. Il faudra revoir, au plus tard à l'expiration du régime financier actuellement en vigueur, dans quelle mesure la consommation, dont la part au produit de l'impôt est devenue de plus en plus faible au cours des années, peut être à nouveau sollicitée plus fortement comme source fiscale.

Appel de candidature

Le Bureau International du Travail recherche pour ses projets d'assistance technique dans le domaine des coopératives au :

Cameroun

1. un expert en formation à la gestion des coopératives

Il sera responsable, sous la direction du conseiller technique principal du BIT, d'élaborer, d'exécuter et d'évaluer des programmes de perfectionnement des responsables élus, du personnel et des dirigeants des coopératives en milieu rural et de préparer le matériel pédagogique nécessaire à cette fin.

Matières principales à enseigner : la coopération, les méthodes et techniques d'organisation, de gestion et de comptabilité utilisables par des petites coopératives rurales.

2. un expert en éducation coopérative et techniques audio-visuelles

Il sera responsable, sous la direction du conseiller technique principal du BIT: de concevoir. d'aider à l'exécution, de superviser et d'évaluer des programmes de sensibilisation et d'éducation coopérative essentiellement en milieu rural et de préparer le matériel pédagogique nécessaire à cette fin, principalement les aides audiovisuelles.

Le lieu d'affectation pour ces deux postes sera Yaoundé (la capitale). De fréquents déplacements sont prévus à travers tout le pays.

Les postes sont à pourvoir en janvier 1980.

Madagascar

un consultant en coopératives de pêcheurs

Il sera chargé d'effectuer une mission de 3 mois à Antananarivo (la capitale) et dans les principaux centres

Tabacs et cigares

Tabac populaire 16.40

« Buregluck » 17.40 « Montagnard » 19.—

100 Brissagos 32.-

200 Habana 35.70 Von Arx - Tabacs 5013 Niedergösgen Tél.: 064 / 41 19 85

Retour en cas de non-convenance

de pêche du pays (Lac Itasy, Majunga, Morondava, Nossi Be, Tamatave et Tuléar), afin, d'une part, d'identifier les principaux problèmes d'équipement, d'organisation et de gestion des coopératives de pêcheurs en fonctionnement et, d'autre part, de proposer aux Départements ministériels compétents et aux responsables des coopératives des recommandations pour améliorer la situation de ces coopératives et pour mettre en œuvre un plan national de développement des pêches lacustre et maritime par les coopératives.

La mission doit être effectuée dans les meilleurs délais.

1. un expert en animation, éducation et formation coopératives

Travaillant sous la supervision du conseiller technique principal du BIT, il sera responsable de l'élaboration et de la mise en œuvre de programmes d'éducation coopérative des membres et de formation et de perfectionnement des dirigeants élus des coopératives existantes en milieu rural dans la partie sud-ouest du pays. Il préparera le matériel pédagogique néces-

2. un expert en comptabilité et gestion des coopératives

Placé dans les mêmes conditions de travail que l'expert précédent, il sera responsable de la formation et du perfectionnement dans l'emploi des gestionnaires, comptables et magasiniers des coopératives fonctionnant dans la partie sud-ouest du pays. Il apportera des conseils pratiques aux dirigeants de ces coopératives dans les domaines précités.

Les deux experts seront affectés à Koutiala à 400 km de Bamako (la capitale) — route asphaltée.

Les deux postes sont à pourvoir en octobre 1979.

Togo

un conseiller technique principal, spécialiste du développement des coopératives rurales et de consommateurs Il sera:

- 1. pendant une période initiale de 5 mois le conseiller de la Confédération nationale des Travailleurs Togolais pour toutes les questions relatives à l'organisation et au développement d'une coopérative de consommateurs en fonctionnement à Lomé (la capitale) et de deux coopératives régionales de consommateurs à établir respectivement à Dapaon et Sokode;
- 2. conseiller du gouvernement en matière de formation et de promotion coopératives. A ce titre, il effectuera les études nécessaires, préparera et suivra l'exécution de programmes de perfectionnement dans l'emploi des dirigeants des coopératives et de leur personnel et conseillera toutes les parties intéressées par des activités de promotion coopérative en milieu ru-

Le poste est à pourvoir dès que possible.

Il est envisageable de confier ces deux missions à deux spécialistes de la coopération.

Tous les postes signalés, à l'exception du consultant en coopératives de pêcheurs, et, éventuellement, celui en coopératives de consommateurs, sont programmés pour une durée d'un an, avec possibilité de prolongation compte tenu de la durée du projet (2 ou 3 ans).

Afin d'obtenir davantage d'informations sur les missions en question et les qualifications requises et de connaître les conditions d'engagement, les candidats peuvent se mettre directement en rapport avec:

Mr. John Murray Service du personnel pour la coopération technique

Bureau International du Travail

CH-1211 GENEVE 22 Téléphone: (022) 99 72 10

Lisez faites lire



Le Messager Raiffeisen

« Ces heures que nous donnons gratuitement pour le bien de nos frères... »

Echo de l'assemblée 1978 de la Fédération des Caisses Raiffeisen du Valais romand

Dans le compte rendu que notre correspondant R. P. a rédigé à l'intention des lecteurs du « Messager » (page 93 du numéro de juin 1978), une place a été accordée à l'allocution de M. le Chanoine J. Putallaz, curé d'Evionnaz, cité raiffeiseniste qui, le 1er avril 1978, avait reçu à bras ouverts les 280 délégués des Caisses Raiffeisen du Valais romand.

Sans papier, sans la moindre hésitation ou reprise, le Chanoine Putallaz nous avait servi un morceau de choix. Immédiatement après cette magnifique réunion il a, à notre demande, rédigé un résumé de ce qu'il avait dit avec son cœur et sans longue préparation.

Le principe de l'administration honorifique des membres des organes dirigeants des Caisses et Banques Raiffeisen suisses a été confirmé avec toute la netteté désirable lors de l'élaboration des nouveaux statuts qui ont été ratifiés en 1973/1974 par toutes les institutions affiliées du pays. Aussi, nos lecteurs apprécieront-ils à leur juste valeur les propos du Chanoine Putallaz, Raiffeiseniste de vieille roche, qui siégea durant une dizaine d'années au sein du conseil de surveillance de l'importante Banque Raiffeisen de Bagnes.

Voici le résumé de cette brillante improvisation.

— pp —

« J'aurais pu penser à un poisson d'avril, en me retrouvant seul prêtre dans une pareille assemblée. Mais voilà que tout à l'heure j'ai vu poindre à l'horizon une croix plantée sur une poitrine noire : il y avait quand même un ecclésiastique — le curé de Grône - au milieu de nous, en plus du desservant de cette paroisse d'Evionnaz. Si cette assemblée avait eu lieu il y a 50 ans, il v aurait eu beaucoup de prêtres et moins de laïcs. Actuellement, il y a plus de laïcs et peu de prêtres : c'est normal : il y a eu meilleur partage des responsabilités et les laïcs ont pris en charge leur destinée.

Je me demandais — tout à l'heure — ce que donnerait l'addition de toutes les heures que, tous et chacun, vous passez au service de la communauté de votre village. Tous, vous consacrez des heures et des heures — gratuitement — à vos concitoyens.

Dans vos Caisses, il y a le sens de la gratuité. Il vous faut le sauver et le sauvegarder par tous les moyens possibles dans une société de profit. Dans une société où tout se paie, le moindre service d'un enfant ou celui d'un adolescent, vous les adultes vous devez conserver le sens de la gratuité et continuer à montrer le chemin à ceux qui viennent ensuite. Le bonheur est à ce prix : il le savait bien, le Seigneur qui a tout donné, tout donné gratuitement à chacun de nous qui avons reçu de Lui la vie, le mouvement et l'être. Dans notre monde où tout se paie, il faut nous souvenir de ceci : notre vie se meut dans trois domaines : il y a la part de la famille (et c'est sacré); il y

a la part de la profession (et c'est souvent une question de vie) et il y a la part à Dieu, ce temps, ces heures que nous donnons gratuitement pour le bien de nos frères (et c'est une question de bonheur). Cette gratuité nous rappelle sans cesse que nous sommes ici-bas pour servir et non pour être servis et que nous avons à donner cette part de gratuité « sans attendre (comme le dit la prière scoute) d'autre récompense que celle de savoir qu'on fait la volonté de Celui qui a tout donné ».

Gardez cet esprit, car si les services gratuits que vous rendez étaient payés, si vous cédiez à la pression d'un monde où tout devrait être payé, je ne donnerais pas 10 ans pour que disparaissent les Caisses.

Que vivent vos Caisses Raiffeisen, mais dans ce bel esprit! »

Epargne et Caisses d'épargne dans le vaste monde

Suisse: proposition de création d'associations régionales

Dans un article de la « Neue Zürcher Zeitung» intitulé «Les banques régionales et les caisses d'épargne suisses entre l'indépendance et la concentration», le Professeur Leo Schuster, directeur de l'Institut d'Etudes bancaires de l'Université de St-Gall, donne son avis sur la question des possibilités de coopération. D'après l'auteur, il semble que la coopération - qui repose plus ou moins sur une base volontaire - est un acte de politique bancaire très difficile. L'exemple du schweizer Verband der Raiffeisenkasse (association suisse des Caisses Raiffeisen), qui tient la bride haute à ses membres, ne pourrait guère être réalisé dans le domaine des banques régionales et des caisses d'épargne. En raison des difficultés inhérentes à une association centrale, la création ou le renforcement d'associations régionales devrait être tenté dans une certaine mesure comme organes de liaison. En effet, ces associations régionales pourraient assumer des fonctions qu'une banque régionale seule ne peut pas assumer par manque de capacité et que l'association centrale ne peut non plus assumer car elle est trop éloignée de l'aspect local de certaines affaires.

Les banques membres pourraient alors, en choisissant la voie de l'auto-limitation, se concentrer pleinement sur leurs propres affaires. Cela vaut surtout pour les plus petites des banques régionales qui ne peuvent pas, à longue échéance, faire face à la concurrence «universelle» des grandes banques et des banques cantonales. On peut en outre concevoir des possibilités de coopération régionale directe entre les différentes banques et caisses d'épargne, comme par exemple dans le domaine de l'informatique ou dans le domaine des affaires mêmes (consortium d'affaires).

Neue Zürcher Zeitung, 21.11.1978

«L'exemple du schweizer Verband der Raiffeisenkassen (association suisse des Caisses Raiffeisen) qui tient la bride haute à ses membres, ne pourrait guère être réalisé dans le domaine des banques régionales et des caisses d'épargne». Cette phrase risque d'être interprétée, par le lecteur non averti, comme une critique à notre égard, alors qu'en réalité elle est plutôt un compliment.

Nos Caisses Raiffeisen sont autonomes, leurs comités de direction accordent souverainement prêts et crédits, sans consultation, intervention ou autorisation préalables de l'Union suisse, conformément aux dispositions des statuts et règlements. Celle-ci, sur demande, est toujours à disposition de leurs dirigeants pour tout renseignement ou conseil qui pourrait être utile. La décision, cependant, est prise sur place par chacune des 1190 institutions affiliées.

L'Union suisse se propose d'atteindre le but qui lui a été fixé, notamment « en procédant auprès des Caisses Raiffeisen affiliées aux opérations de révision prescrites par la loi fédérale sur les banques et les caisses d'épargne » — article 3, lit. a de ses statuts. Dans le domaine de la révision, elle doit «tenir la bride haute» aux dirigeants locaux qui auraient transgressé l'un des principes fondamentaux ou l'une des dispositions statutaires ou réglementaires, si elle veut remplir consciensieusement la mission qui lui est confiée non seulement par toutes les institutions affiliées (et leurs membres) mais encore par la commission fédérale des banques. C'est sans doute à ce contrôle sérieux, sévère même que fait allusion la phrase relevée ci-avant.

Nous sommes heureux de ce bon point attribué par M. Léo Schuster, directeur de l'Institut d'Etudes bancaires de notre Université st-galloise, qui est aussi un excellent ami de notre mouvement. Rappelons qu'il nous fit l'honneur de participer activement au déroulement du programme de notre séminaire du 75e anniversaire, les 6 et 7 avril 1978.

Tenir la bride haute veut dire: se montrer sévère, nous apprend le bon Larousse. Lorsque l'on fait état de la sévérité de l'Union suisse, on songe fréquemment aussi à la disposition statutaire (art. 9, lit. d des statuts de l'Union) qui impose aux Caisses Raiffeisen l'obligation de placer à leur banque centrale les fonds excédentaires qui ne peuvent pas être investis dans leurs circonscriptions coopératives.

L'occasion nous est ainsi donnée d'y revenir plus en détail et de démontrer ce qui a été réalisé jusqu'à ce jour au sein de notre mouvement dans le domaine de la régionalisation en matière de crédit, ou si l'on veut de placement des capitaux disponibles, non seulement dans le rayon d'activité de chaque institution, mais encore sous forme d'avances destinées au fi-

nancement de projets d'intérêt régional.

Dans tous les secteurs d'activité, l'appartenance à un groupement, à une organisation faîtière confère des avantages et des droits, certes, mais elle comporte aussi des obligations qui doivent assurer l'intégrité de l'œuvre commune. Ceci dit, ajoutons que cette prescription n'a jamais jusqu'ici, à notre connaissance du moins, entravé la création de nouvelles Caisses Raiffeisen ou porté atteinte à l'épanouissement des anciennes. Par ailleurs, elle a été reprise sans modification il y a quelques années seulement, lors de la révision des statuts de l'Union suisse, par toutes les Caisses en activité, ce qui confirme que leurs dirigeants, en dépit de certaines contraintes, en apprécient l'importance et la valeur.

Et lorsqu'un principe est ainsi unanimement reconnu, il est du devoir de l'organe supérieur, chargé également de la révision prévue par la loi fédérale sur les banques, de veiller à son application stricte.

Comparaison n'étant pas toujours raison, nos institutions ne peuvent pas à tout propos être mesurées à l'aune de la banque commerciale ou de la société par actions. Faisant appel à la responsabilité solidaire de leurs sociétaires, administrées en bonne partie par des non-professionnels de la banque, soucieuses de garantir l'entière sécurité des capitaux confiés, leurs dirigeants ont de tout temps compris que leur champ d'activité ne pouvait pas être calqué sur le modèle des institutions dotées d'un puissant capital-actions, de réserves confortables alimentées par de copieuses marges de gain. L'octroi de crédits à des emprunteurs domiciliés dans le cercle restreint, qui offre le double avantage de la connaissance des personnes (débiteurs) et des choses, (garanties offertes) est d'importance primordiale pour nos Caisses Raiffeisen, l'une des conditions indispensables à la sauvegarde des légitimes intérêts des membres personnellement engagés et des déposants. L'efficacité de ce principe serait toute relative si une notable partie — et non négligeable si l'on songe aux importantes réserves de liquidités qui doivent être maintenues en permanence — des fonds confiés pouvait être placée un peu partout dans le pays, moyennant des garanties dont les dirigeants — responsables

personnellement et solidairement de leurs actes — ne seraient pas en mesure d'apprécier la valeur, la qualité. A ces avances à des emprunteurs du dehors, «trop éloignées de l'aspect local», pour reprendre une définition du communiqué cité, viendraient inexorablement s'ajouter, de fil en aiguille, d'autres placements encore, sur l'immobilier, par exemple, ou en titres: obligations, actions, fonds de placement, etc.

Les dépôts à l'Union suisse, dont la politique d'investissement correspond dans ses grandes lignes à celle des Caisses affiliées, offrent toutes les garanties auxquelles nos coopératives d'épargne et de crédit ne peuvent pas renoncer sans assumer des risques disproportionnés à leurs moyens.

Depuis plus de 75 ans, elles ont préféré emboîter « le pas lent de ceux qui vont loin », plutôt que de faire appel à l'aide de l'Etat ou à de plus puissants qu'elles. Epaulées au besoin uniquement par leur organisation centrale, elles persévéreront à l'avenir encore dans la voie qu'elles ont choisie et par laquelle elles sont parvenues à franchir tous les obstacles et à assurer leur essor constant, harmonieux, sans faille.

Les Caisses Raiffeisen locales ne négligent pas pour autant les problèmes d'importance régionale. Dans ce domaine, elles peuvent compter sur le concours de leur banque centrale dont l'activité mérite d'être soulignée. A fin 1978, celle-ci avait en effet accordé des prêts et crédits directs d'environ un milliard de francs à de nombreux emprunteurs de toutes les contrées du pays: particuliers, collectivités de droit public, fédérations économiques, sociétés, associations et groupements de tous genres, et cela de préférence de communes ou de régions «raiffeisenistes». Par ses Caisses affiliées elle a pu s'assurer «l'aspect local » de ces affaires.

Et sans déroger à *l'esprit* du principe statutaire qui veut que les économies du village, de la commune soient mises à disposition de la population qui les a constituées, certaines Caisses se sont groupées pour assurer le financement, entre elles seules ou au besoin conjointement avec l'Union suisse d'entreprises et d'œuvres d'intérêt public, dont leurs adhérents bénéficient directement ou indirectement: hôpitaux, maisons d'accueil, centres scolaires et de formation.

Cette coopération régionale existe donc et bel et bien aujourd'hui au sein de notre mouvement. A l'avenir encore, nos Caisses Raiffeisen resteront fidèles à la formule trouvée il y a de nombreuses années déjà.

Suède: est-il possible de réduire le nombre de comptes?

Le nombre de comptes auprès des banques suédoises est actuellement de 25 millions pour 8 millions d'habitants, dont 2 millions ont moins de 17 ans. Il y a par conséquent un certain excès dans le rapport comptes/titulaires, déclare dans un récent numéro du journal Sparbankerna l'économiste de l'association suédoise des caisses d'épargne, M. Pär Carlsten, en passant en revue les différentes possibilités d'améliorer les conditions offertes aux clients du secteur bancaire en matière d'épargne.

Des réflexions sur la mise en place d'un système plus simple et d'une conception plus rationnelle des services d'épargne apparaissent ici et là depuis fort longtemps déjà, écrit M. Carlsten. De nombreuses enquêtes ont été réalisées dans ce domaine, dans le but principal de réduire les frais de gestion. Cependant, les formules proposées ont souvent été rejetées par crainte de voir les effets bénéfiques d'un comportement plus rationnel de la part des épargnants neutralisés par une augmentation des frais relatifs aux comptes d'épargne.

Or, c'est précisément cet élément qui est susceptible de conduire à une amélioration, ne serait-ce que marginale, de la gestion et c'est pourquoi une tentative dans ce sens pourrait s'avérer utile. En même temps, on pourrait prévoir une répartition plus équitable des gains. Nombreux sont ceux qui pensent que les dépôts à court terme — qui seront utilisés pour les transactions - sont trop bien rémunérés si l'on considère les frais de gestion qu'ils entraînent et le taux d'intérêt des dépôts à long terme. Je ne partage pas, poursuit M. Carlsten, la préoccupation selon laquelle les efforts en vue de comprimer le nombre de comptes par client se heurteraient au souhait des épargnants de disposer de plusieurs comptes destinés à des objectifs d'épargne différents. Les épargnants qui voient les choses ainsi à l'heure actuelle y ont été incités par les campagnes de promotion des années 60 à 70 menées par les banques

elles-mêmes. A condition d'adopter une nouvelle ligne de conduite pour les années 80, les caisses d'épargne devraient être en mesure d'amener leurs clients à une conception plus rationnelle en ce qui concerne le nombre de leurs comptes.

Sparbankerna 13/78

Tiens, tiens...

Rendons hommage à M. P. Carlsten d'exprimer ouvertement ce que d'autres pensent tout bas.

Cette évolution n'est pas uniquement suédoise. En Suisse aussi le forcing déployé dans le développement des affaires bancaires au cours des années de vaches grasses commence à peser sur les comptes des résultats...

Les renseignements que nous publions sous cette rubrique ont été puisés dans le bulletin de novembre 1978 de l'Institut International des Caisses d'Epargne à Genève.

— pp —

Opinions et commentaires

Plus actuelle que jamais : la retraite à la carte

Dans un postulat, déposé à la session de printemps 1977, le conseiller national Rolf Seiler, vice-président de la CSC, (Confédération des Syndicats chrétiens) a invité le Conseil fédéral a examiner « la possibilité d'instituer, dans l'AVS et la prévoyance professionnelle, une limite d'âge souple pour les personnes de plus de 60 ans qui exercent une activité lucrative et à présenter à ce sujet des propositions aux Chambres fédérales ». Le Conseil fédéral s'est déclaré disposé à étudier le postulat.

Ce thème, qui est déjà en discussion depuis quelque temps, a prix une actualité particulière du fait de la récession. Dans différents pays, des solutions pratiques ont déjà été prises. Par le biais de la retraite anticipée, on cherche à créer des emplois et à contribuer par là à la lutte contre le chômage.

On ne peut, certes, considérer le problème sous le seul angle de l'emploi. Ce qui compte avant tout c'est la liberté pour chacun d'organiser son existence en l'adaptant le mieux possible à sa santé, à ses aptitudes et à ses intérêts. Effectivement, les capacités de rendement de chacun dépendent, dans une mesure extrêmement variée, de l'âge. Tandis que certains manifestent des signes de vieillissement relativement tôt déjà, d'autres gardent jusqu'à un âge élevé une telle ardeur et joie au travail que le passage abrupt à la retraite risque de déclencher chez

eux un choc psychique, le choc des retraités! Un âge de retraite le même pour tous ne tient pas compte de ce phénomène. C'est pourquoi la liberté de décision rappelée ci-dessus devrait être la règle: à partir de 60 ans, chacun devrait pouvoir décider personnellement de prendre sa retraite ou de continuer à travailler. On peut aussi envisager une solution différenciée, un départ progressif en retraite échelonné sur plusieurs années. Une telle « retraite partielle » serait, naturellement, la formule la mieux adaptée aux besoins individuels du travailleur, qui n'entend pas rompre définitivement avec la vie professionnelle, mais - pour des raisons de santé par exemple — se décharger quelque peu. Il y aurait en ce cas possibilité de combiner salaire partiel et pension partielle.

Quand bien même la liberté d'organiser ses vieux jours selon ses propres vues doive servir de ligne directrice, l'aspect de politique de l'emploi n'en demeure pas moins au premier plan. La retraite à la carte devrait créer des emplois supplémentaires. Aux jeunes surtout, cela ouvrirait des possibilités d'emploi. La retraite à la carte serait ainsi un instrument, à ne pas sousestimer dans l'avenir immédiat particulièrement, la lutte contre le chômage.

Et le financement? Il est évident que le système entraînerait des frais. Mais il ne saurait être rendu illusoire par des réductions massives de la pension, sinon seuls les bien nantis pourraient en profiter. Les pensions doivent en tout cas permettre de maintenir de façon appropriée le niveau de vie antérieur, comme le veut l'art. 34 quater de la constitution fédérale. Les moyens nécessaires

pourraient être mis à disposition par des institutions de solidarité des employeurs et des travailleurs. Et il ne faut pas oublier les contributions que pourraient fournir les caisses de chômage.

Confédération des Syndicats chrétiens

plus des autorisations pour des caisses Raiffeisen (7), des sociétés financières partiellement assujetties à la loi sur les banques (12) et des représentations de banques étrangères (8).

Qui paie le travail effectué par la Commission fédérale des banques? Les 483 banques, 1190 Caisses Raiffeisen, 152 autres instituts, 118 fonds de placement soumis à son contrôle — mais pas entièrement. En 1978, ils ont acquitté 2,9 millions. La Confédération a déboursé 1,4 million!

Pour les révisions que leur impose la loi, les banques dépensent 20 autres millions. Fin 1979, on pourra estimer que le coût total de la surveillance n'est pas, en Suisse, inférieur à celui que l'on peut observer dans d'autres Etats comparables.

S. T.

Article paru dans «L'Union PTT», Lausanne, du 3 mai 1979.



Loup-garou pour les banquiers : la Commission fédérale des banques

La Commission fédérale des banques est satisfaite de son année 1978. Une année tranquille, sans scandales, déconfitures retentissantes. Dame! La Commission n'a pas toujours été logée à cette enseigne! Aucun retrait d'autorisation. L'Anlagebank Zurich, seul institut qui en était menacé, s'est sabordée juste à temps. «On peut espérer que les banques ont tiré la leçon des événements des années précédentes et que la surveillance plus stricte ne manquera pas de déployer ses effets», note la Commission dans son rapport de gestion.

Oui, c'est aussi pour cela que la Commission fédérale des banques est satisfaite: la surveillance est devenue plus serrée. La Commission se sent aujourd'hui plus forte. En 1976, elle comptait onze collaborateurs en tout et pour tout. Maintenant, elle opère avec vingt-trois collaborateurs. Elle a les moyens d'exiger des instituts de révision qu'ils lui remettent tous les rapports. C'est une nouveauté. Autre nouveauté: la commission exige que les fonds propres des banques soient calculés sur la base de bilans consolidés. Cela veut dire, pratiquement, que les banques ont dû accroître leurs fonds propres de quelque 6% en moyenne.

Mais la Commission a des regrets. Elle déplore la pénurie de réviseurs qualifiés qui frappe les institutions de révision agréées. Aucun remède à cette situation malheureuse n'est possible dans l'immédiat, hélas, constate-t-elle.

La Commission a des problèmes quand il s'agit de contrôler des banques exerçant une activité internationale. Les grandes banques ayant essaimé tout autour du globe, elles sont en mesure de travailler vingt-quatre heures sur vingt-quatre. Parfois, on a de la peine à dire si le droit suisse est res-

pecté ou non, lorsque par exemple des positions qui ne sont pas admissibles selon notre droit sont transférées aux antipodes avant la fermeture des guichets et récupérées le lendemain. Les activités internationales croissantes des banques mettent les autorités de surveillance de tous les pays devant des problèmes difficiles, qui ne pourront être résolus pendant longtemps encore que de manière pragmatique, constate la Commission.

La Commission fédérale des banques n'est pas parvenue à stopper le processus de concentration des banques. Ce n'est d'ailleurs pas sa tâche. On peut en soi regretter cette évolution, déclare-t-elle, mais l'intérêt des créanciers et de l'économie nationale commande que les banques non viables soient reprises. La plupart des reprises de l'an dernier ne peuvent être imputées à l'appétit des « grands ». En 1978, cinq instituts ont été rachetés par les grandes banques; une petite banque privée a été absorbée par une grande banque privée; un institut s'est fondu dans une société nouvellement créée; un autre a disparu.

Par ailleurs, la Commission a accordé cinq autorisations nouvelles, en

Promotions à la banque centrale de l'Union suisse des Caisses Raiffeisen

Dans sa séance du 8 juin 1979, le conseil d'administration a nommé

M. Ulrich Niedermann

fondé de pouvoir de la banque centrale.

Au début de mai dernier

M. Oscar Peier

a été promu *mandataire commercial* du même Département.

A son tour, la rédaction du «Messager Raiffeisen» félicite MM. Niedermann et Peier et leur souhaite un avenir riche en satisfactions.

– pp –

Lisez et faites lire Le Messager Raiffeisen



Assemblée des Caisses Raiffeisen de Genève

Changement de président

Le 27 avril dernier à Corsier, les délégués de la Fédération genevoise se sont réunis en assemblée sous la présidence de M. Edgar Forestier, président central. Une centaine de délégués représentant les trentecinq Caisses Raiffeisen du canton étaient

MM. R. Brun, R. Chaudet, E. Desbaillets, O. Knuss, furent confirmés dans leur mandat de membre du comité pour une période de quatre ans. Cinq nouveaux entrent au directoire cantonal à savoir MM. C. Chavaz, P. Deschamps, A. Falquet, B.

Roehrich et J. Walz.

MM. J. Charrière et L. Hutin ont présenté leur démission après de longues années de dévouement et de collaboration. Il furent remerciés avec chaleur par le président Forestier. Celui-ci, président depuis 1969, a demandé à être déchargé de son mandat. Au nom du comité, M. Forestier

Les Caisses genevoises comptent 4065 membres au 31 décembre 1978 contre 3955 au 31 décembre 1977.

La somme des bilans est de 173,2 millions de francs, l'augmentation est de 14,1 millions. Le chiffre d'affaires a fait un nouveau bond en avant de 38,8 millions pour s'élever à 541,4 millions de francs. Les réserves ont été renforcées de francs 567 312,41; elles s'élèvent à 7,3 millions de francs. Les carnets d'épargne totalisent 111 millions de francs contre 99,8 millions en 1977. L'augmentation atteint près de 11,2%. Les avances de la Banque centrale se sont amenuisées de plus de la moitié pour se résorber à 277 000 francs. Les prêts hypothécaires sont de 95,9 millions contre 88,6 millions à fin 1977. Les avoirs à vue des Caisses genevoises à l'Union se sont élevés à 15,8 millions, somme en augmentation de plus de 3 millions de francs.

Cette assemblée était importante pour deux raisons. La première était le changement de présidence; la seconde, c'était la présence de M. J. Roos, directeur de la Banque centrale de Saint-Gall et de M. R. Séchaud, sous-directeur. M. J. Roos, dans l'exposé qu'il présente sur «la politique des taux d'intérêt de la Banque centrale», déclare notamment que «les Caisses Raiffeisen et l'Union forment une communauté, une grande famille et que dans un vrai esprit de communauté les forts aident les

faibles. La répartition des charges entre les Caisses et l'Union se fait en grande partie par la détermination de la politique des taux d'intérêt. Cette détermination doit se faire en toute confiance réciproque entre les membres des conseils d'administration et de surveillance et l'Union, en se basant sur le budget et les évalua-

L'exposé du directeur de Saint-Gall fut applaudi par l'assemblée qui entendit ensuite M. Roland Séchaud parler de «la notion du service et du gain dans l'actualité Raiffeisen».

Dans le cadre des services d'ordre matériel que dispensent les Caisses Raiffeisen, il sied de relever tous les conseils gratuits qu'elles distribuent dans les affaires financières de tous genres. Des 1190 institutions existant à fin 1978, plus de la moitié, à savoir 660, déployaient leur activité dans les communes de montagne. Par leur présence et leur activité, les Caisses Raiffeisen contribuent au bien-être matériel et social des populations.

L'histoire des 75 années d'existence de cette organisation nationale vient confirmer que le mouvement Raiffeisen suisse groupant aujourd'hui 1190 Caisses autonomes d'épargne et de crédit, en étroite collaboration avec les 21 fédérations régionales et l'Union suisse - est suffisamment fort et déterminé pour remplir avec conviction et enthousiasme sa mission sur les plans économique, social et public.

L'assemblée s'est terminée après que MM. Pierre Wellhauser, conseiller d'Etat et Bernard Cuénod, maire de la commune de Corsier, aient adressé de la part du Gouvernement genevois et des autorités communales, félicitations et encouragements au mouvement raiffeiseniste genevois.

Raymond PAGET



M. Edgar Forestier, (à droite) président sortant, présente ses vœux à son successeur, M. Edmond Desbaillets.

(Photo Interpresse Genève)

présente pour le remplacer M. Edmond Desbaillets, viticulteur à Choully. L'assemblée, à l'unanimité, accepte la proposition présidentielle et applaudit le nouveau président. Un cadeau fut remis au président sortant. Quant à M. Desbaillets, il assura l'assemblée de tout son attachement à la cause Raiffeisen. Plusieurs membres vétérans reçurent également un souvenir parmi lesquels MM. Adolphe Dupont et Francis Tissot, qui comptent respectivement 54 et 50 ans de sociétariat.

Nouvelles des Caisses affiliées

Jura



Assemblée jubilaire

La Caisse Raiffeisen de Courroux-Courcelon a cinquante ans : un anniversaire bien fêté

Samedi 21 avril 1979, par des festivités simples mais bien orchestrées, quelque deux cents membres de la Caisse Raiffeisen de Courroux-Courcelon ont commémoré le demi-siècle d'existence de l'institution d'entraide locale. Ces moments de fête furent rehaussés par des productions des sociétés locales et par les allocutions de nombreux invités. Un banquet devait couronner cet anniversaire.

Le président du comité de direction, M. Pierre Chariatte, se plut à saluer les sociétaires présents de même que les invités: MM. François Rossé, de Boncourt, président de la Fédération des Caisses Raiffeisen du Jura, Pierre-Alain Beuchat, délégué de l'Union suisse, dont le siège se trouve à St-Gall, Géo Froidevaux de Boncourt, Armand Guélat de Courrendlin, le RP Pierre Joye, Albert Ackermann, de Montsevelier, Charles Fleury, maire de Courroux

et les membres du conseil municipal, Norbert Fleury, président de paroisse ainsi que les délégués des Caisses soeurs.

Le président du conseil de surveillance et fondateur aussi de la banque locale, M. Luc Fleury se devait de dresser l'historique de l'institution rurale. Il le fit avec une aisance particulière et une conscience des plus raffinées. Mieux que quiconque, l'orateur sut définir l'esprit raiffeiseniste et remémorer les étapes qui jalonnèrent les cinquante années de la Caisse Raiffeisen de Courroux-Courcelon.

Les deux comités de l'époque, dont celui de direction, comprenaient MM. Paul Chételat au poste de président, Joseph Berdat, secrétaire et Charles Berdat membre. Quant au conseil de surveillance, il était présidé par le curé Albert Fleury, alors que MM. Alphonse Barth et Arthur Willemin en étaient les membres. Aujour-



Les membres des organes dirigeants de la Caisse jubilaire.

d'hui, M. Pierre Chariatte dirige le comité de direction, M. Paul Chételat en est le vice-président, M. Romain Menozzi le secrétaire alors que MM. Francis Schmidt et Camille Chételat ont le statut de membres.

Le conseil de surveillance 1979 compte MM. Luc Fleury, président, Joseph Farine et Albert Willemin membres.

Quatre gérants ont fonctionné durant ce demi-siècle, à savoir MM. Luc Fleury, Paul Chételat, Willy Girard et Bernard Ritter, ce demier étant au service de l'institution depuis le 1er juillet 1978.

Au cours du généreux banquet qui fut servi, les invités apportèrent félicitations et vœux aux raiffeisenistes en fête. Tour à tour, MM. Pierre-Alain Beuchat, au nom de l'Union suisse, François Rossé, président jurassien, Germain Steullet, au nom des Caisses sœurs régionales remirent aussi de généreux souvenirs. Les sociétes locales apportèrent leur contribution musicale. Les fanfares de Courroux et de Courcelon, la société d'accordéonistes Les Gais Pinsons et Francis Schindelholz, ne se montrèrent pas avares dans leurs excellentes exécutions. Tous ces animateurs furent par

ailleurs chaudement applaudis et remerciés par l'animateur de la journée, M. Romain Menozzi.

Un moment de reconnaisance fut marqué par l'hommage rendu à cinq membres fondateurs: MM. Luc Fleury, Paul Chételat, Charles Gueniat, Charles Tuller et Oscar Rossé-Willemin.

M. Chariatte associe à ces moments Mme Vérère Girard, épouse de Willy Girard, ancien caissier, à laquelle il remit également une attention et une gerbe de fleurs. Quarante et un autres sociétaires se virent encore gratifiés d'un cadeau pour plus de vingt-cinq ans de fidélité à l'institution locale.

Les dernières louanges furent présentées aux comités en charge, à toutes les personnes qui œuvrèrent à la réussite de cette fête, aux divers donateurs, ainsi qu'à M. et Mme Bernard Ritter, organisateurs de la manifestation du jubilé.

M. Ritter, gérant, en concluant adressa sa gratitude à toutes les personnes présentes. Ainsi, désormais, Courroux-Courcelon a inscrit dans ses annales une belle page de la vie de la Caisse Raiffeisen.

Les noces d'argent

Bonfol

Samedi 5 avril 1979, notre Caisse Raiffeisen fêtait son quart de siècle d'existence. A 18h., le président du comité de direction, M. Jacques Bregnard, dépose une gerbe sur le cimetière en rendant hommage aux membres décédés. Après les paroles de M. le doyen Roger Noirjean, les sociétaires présents se rendent au Restaurant des Trois Rois pour assister à l'assemblée annuelle, convoquée le même jour.

Devant 87 participants, le président ouvre l'assemblée en adressant saluts et bienvenue, spécialement aux 14 nouveaux sociétaires. Dans son rapport, il relate les activités de la Caisse et les principaux événements ayant marqué l'année écoulée; il annonce la baisse des taux hypothécaires pour le 1er juillet.

Enchaînant, la gérante fait part de la situation saine de notre Caisse en relevant que le bilan a passé de 5 727 000.— à 6 085 781.— francs, soit 360 000.— francs de plus que l'année précédente. Le bénéice se monte à fr. 21 695.55, après avoir payé 12 298.— francs d'impôts et acheté pour 3451.— francs de mobilier. Elle remercie les membres et clients pour la confiance qu'ils lui ont témoignée.

Porte-parole du conseil de surveillance, M. Francis Hêche, buraliste, fait état des divers contrôles effectués et propose à l'assemblée d'approuver les comptes et d'en donner décharge aux organes responsables, ce qui recueillit un vote unanime.

Après le paiement des intérêts de la part sociale, le président lève la séance en nous invitant au concert apéritif donné dans le hall de l'école par la fanfare l'Avenir. C'est le début des festivités...

Aux environs de 20 heures, les quelque 200 participants se rendent à la salle communale pour le banquet fort apprécié, servi par la famille Schnider, boucher et le restaurant des Trois Rois.

Avant le repas, le président Jacques Bregnard souhaite la bienvenue aux invités, en particulier à MM. Pierre-Alain Beuchat, délégué de l'Union suisse de Saint-Gall; François Rossé, président de la fédération jurassienne des Caisses Raiffeisen; Géo Froidevaux, ancien réviseur; aux autorités communales et paroissiales; à M. Roger Moeschler, ancien gérant. Ensuite, il présente et donne la parole à M. Henri Bouvier, de Develier, qui agrémentera la soirée avec le talent qu'on lui connaît.

Le représentant de l'Union suisse M. Pierre-Alain Beuchat souligne dans son allocution le rôle que joue en Suisse le mouvement Raiffeisen et la place qu'il occupe dans le système bancaire de notre pays. Il remet à la section jubilaire une pendule.

Le président de la Fédération jurassienne, M. François Rossé, gérant et maire de Boncourt, souligne également l'intérêt toujours grandissant que suscitent les Caisses Raiffeisen dans le Jura et offrit le plateau du 25e anniversaire.

A son tour M. Pierre Henzelin, maire de Bonfol, apporte les félicitations des autorités communales et de la population toute entière, souligne tout le mérite de notre banque villageoise. Il lui souhaite un développement toujours plus important.

L'historique des 25 premières années de la Caisse nous est présenté par M. Francis Aêche, président du conseil de surveillance. Il rappelle le nom des membres fondateurs, en citant les dates principales et les faits marquants de la naissance et de l'évolution de notre institution.

Puis, le président de direction remercie et récompense MM. André Sangsue et Gilbert Barthe pour leurs 25 ans d'activité au sein des comités, ainsi que tous les autres membres fondateurs présents.

M. Géo Froidevaux, de Boncourt, applé le parrain de la Caisse, nous fit un brillant exposé sur le but et le travail de nos coopératives locales et rappela les débuts de notre institution auxquels il participa par son aide et ses conseils précieux.

Tout au long de la soirée, les Pupillettes, l'Etoile Bleue, la Fanfare l'Helvétie, la Sainte-Cécile, nous charment de leurs productions.

Cette fête du 25e anniversaire se termine tard dans la soirée, dans la meilleure ambiance et aux sons des accordéons de la famille Roby Chapuis.

Les comités remercient chaleureusement toutes les personnes qui ont contribué au bon déroulement de cet anniversaire et disent déjà: "Au revoir, au cinquantième!"...

Les lauréats du concours international Raiffeisen pour la jeunesse « Musique en tête »

Le concours organisé en 1978 par les Caisses et Banques Raiffeisen sur le thème « Musique en tête » se présentait de la façon suivante:

- Concours de dessin et de peinture Création d'une couverture de disque
- 2) Quiz musical Un quiz d'images
- Concours de rédaction Reportage d'un événement musical

A l'instar des années précédentes, les raiffeisenistes en herbe de toutes les régions du pays ont participé en nombre imposant à ce nouveau concours, comme en témoignent les chiffres indiqués ci-après. Une fois de plus, ils ont confirmé que notre jeunesse ne s'intéresse pas seulement au sport, au cinéma ou à la télévision. Chaque catégorie de travaux a été examinée attentivement par un collège d'experts.

La Suisse romande est honorablement représentée dans la liste des lauréats (de plus de 20 pages) qui nous a été remise par les organisateurs. Dans le but d'encourager les participants et de stimuler le zèle d'élèves qui sont restés sur la touche jusqu'à présent, nous publions ci-après la liste des gagnants de Suisse romande. Nous laissons délibérément de côté l'énumération des différentes classes d'âge, le rang auquel chaque gagnant a accédé ainsi que les prix délivrés. En matière de concours pour la jeunesse aussi, l'essentiel n'est pas de se trouver en tête du peloton ou de gagner les premiers prix, mais de participer. Cette liste n'a pas été dressée non plus dans l'ordre alphabétique.

Voici donc les heureux gagnants de la Suisse romande.

Concours de dessin et de peinture Total des travaux reçus: 5 100.

Ruffieux Jacques, 2801 Vermes Ecœur Marie-Laure, 1961 Vex Perrin Martial, 1434 Eppendes Fleury Frédéric, 2801 Vermes Faivre Magali, 2901 Grandfontaine

Vuillaume Valérie, 2901 Grandfontaine Nappez Sandrine, 2901 Grandfontaine Tobler Sonia, 2763 Rebeuvelier Favre Raphy, 1961 Vex Jenni Claudine, Le Sensuis, 1523 Praratoud Quiz musical

Concours d'images Total des bulletins rentrés: 25 481

Boss Claudi, rue St-Germain, 2852 Courtételle Steullet Daniel, 2801 Courchapoix Monnet Hervé, rte d'Aproz, 1908 Riddes Progin Laurent, 1711 Corsalettes Comte Hélène, rue Grégoire Joliat 7, 2852 Courtételle Giauque Sandrine, rte de la Neuveville 52 2515 Prêles

Gauchat Cyril, rte de Diesse 16, 2515 Prêles Burkhard Mireille, rue sur le Souhait 46a, 2515 Prêles

Rodrigues Jean, rue Ferdinand-Berthoud 8 2108 Couvet

Perrin Sylviane, 1873 Val-d'Illiez Chételat Gilles, Près de l'Eglise, 2801 Montsevelier

Berset Yvan, 1711 Cormérod Ecœur Gilles, rue Bouchelieule, 1873 Val-d'Illiez Brugger Romain, Riedelet 24, 1723 Marly Perrin Manuela, 1873 Val-d'Illiez Rosse Carine, Le Chênois, 2856 Boécourt

Taillard Fernande, rue Abbé Grégoire Joliat 11 2852 Courtételle

Chevrier Pierre, 1967 Bramois Membrez Pascale, rue le Cornatz, 2852 Courtételle

Juvet Corinne, Louis Pernod 6, 2108 Couvet Brunner Alexandre, rue la Solitude, 1099 Peney-le-Jorat

Hänni Cornelia, rue sur-Chaux, 2852 Courtételle Favre Stéphane, rue les Glariers, 1968 Riddes Roos André, 1261 Bogis-Bossey Aeberli Sandrine, 2515 Prêles Morand Patrick, rue le Courtil, 1908 Riddes

Manuello Sébastien, rue Canvers 70, 2616 Renan

Holzer Fabienne, rue Milieu du Village, 2763 Rebeuvelier

Koller Marie-Cécile, 2801 Montsevelier Es-Borrat Vincent, rue en Play, 1873 Val-d'Illiez

Comisso Daniel, rue des Muguets, 2822 Courroux

Pellegrino Jean, 1967 Bramois Kölbl Irène, rue des Longines 3, 2613 Villeret Corday Thierry, route d'Yvonand 17, 1522 Lucens

Walpen Stephane, 1967 Bramois Riva Fabio, 1914 Mayens-de-Riddes

Frei Walter, rue Louis Braille, 1700 Fribourg Sauthier Marc-André, rue Auddes, 1914 Isérables

Schaffler Nicole, rue le Chênois, 2856 Boécourt Fernandes Dos Santos Antonio, rue du 1er Mars 6, 2206 Geneveys-sur-Coffrane Hayoz Corinne, 1785 Cressier

Crettenand Sandra de Charles, rue de la Gare, 1908 Riddes

Humbert Laurence, 1711 Cormérod Niederhauser Vérène, rue Principale, 2616 Renan

Rossé Yuliane, route Principale 8, 2856 Boécourt

Perrenoud Xavier, rte de la N'ville 37, 2515 Prêles

Henz Nicolas, rue de Fahy, 2901 Grandfontaine

Pignolet Jean-Claude, rte de Cournillens, 1711 Misery Zenhäusern Pierre-Alain, 1711 Courtion Corpataux Cyrille, 1711 Misery Pidoux Nicole, 1065 Thierrens

Python Anne-Françoise, 1711 Corminbœuf Gauchat Bernard, rte de Diesse 16, 2515 Prêles Gex-Fabry Annelyse, 1873 Val-d'Illiez Reuse Béatrice, 1908 Riddes Dizerens Pierre-Alain, 1099 Chapelle-sur-Moudon

Rossy Stephane, 1711 Misery Domont Nathalie, route de Fahy, 2901 Grandfontaine Vulliens Monique, 1049 Boulens Therin Manuel, 2801 Vermes

Concours de rédaction

Nombre de travaux de rédaction recus: 150.

Ici, nous n'avons trouvé aucun lauréat de Suisse romande...

Nous remercions, une fois encore, tous les participants à ce concours et leur donnons rendez-vous à l'automne prochain. — pp —

Toutes les Caisses Raiffeisen poursuivent un unique et même but : améliorer les conditions d'existence économique et morale de la classe moyenne, protéger cette dernière, la renforcer, la défendre. Aussi est-il tout naturel que ces Caisses collaborent ensemble à la réalisation de cet objectif commun. Or, cela n'est possible que si elles s'unissent, si elles s'organisent en une fédération nationale : l'Union suisse des Caisses Raiffeisen.

Curé Jean-Evangéliste Traber pionnier du mouvement raiffeiseniste suisse

La publicité dans « Le Messager Raiffeisen » touche plus de 14 000 familles du Pays romand, soit environ 25 000 lecteurs, selon les canons des spécialistes.

Pensée

Le bonheur des hommes est dans les petites vallées.

J. Giono

EGYPTE

Avec les VOYAGES RAIFFEISEN

PROGRAMME

Samedi

24 novembre

Départ de Genève à 14h25, vol Swissair 344. Arrivée au **Caire** à 19h15, transfert à l'hôtel.

Dimanche 25 novembre

Memphis - Sakkara - les Pyramides de Guizeh

Le soir, « Son et lumière » aux Pyramides, en langue française.

Lundi

26 novembre

Visite du Caire : Musée des Antiquités — Citadelle, Mosquées —

Grand Bazar.

Le soir, départ pour Louxor en wagons-lits. Dîner au wagon-

restaurant.

Mardi 27 novembre

_

Louxor: visite des temples de Louxor et Karnak.

Le soir, « Son et Lumière » à Karnak, en langue française.

Mercredi

28 novembre

Excursion à la Vallée des Rois : Temple de la reine Hatshepsout (Déir el Bahari), les tombeaux des Nobles, le Ramasseum, La Vallée des Reines, Médinet Habou, les Colosses de Memnon.

Jeudi

29 novembre

Libre, Excursion facultative à **Dendera et Abydos** (fr. 50.—) ou promenade sur le Nil. Le soir, départ en wagons-lits pour le Caire.

Vendredi

30 novembre

Le Caire: visite du Musée du Caire, des Eglises coptes et du

Vieux Caire.

Reste de la journée et soirée libres.

Samedi

1er décembre

Excursion à Ismaïlia et, par la route longeant le canal, arrivée à

Suez.

Repas de midi à Suez ou à Port-Tawfiq.

Dimanche

Départ du Caire à 9h00, vol Swissair 345.

2 décembre

Arrivée à Genève à 12h15.

Prix forfaitaire

(sous réserve de modification due au prix des carburants) **fr. 1640.**— comprenant le programme complet, les visites mentionnées, les repas, le logement en chambre à 2 lits en bons hôtels (chambre single: suppl. fr. 200.—), le train, les taxes d'aéroport, les transferts, les services d'un guide égyptien parlant français.

Renseignements et inscription:

1099 Peney-le-Jorat Tél. (021) 93 41 94

ou

VOYAGES RAIFFEISEN

Charmilles 9 1008 Prilly Tél. (021) 348607

ou encore

à votre Caisse Raiffeisen